



Ville de Lausanne

Bureau lausannois pour
les immigrés (BLI)

FR



Vivre à Lausanne Un guide pratique

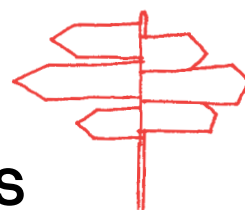


3 COLLINES

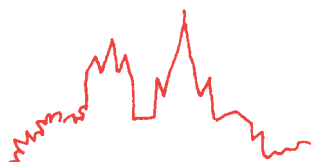
sur lesquelles la ville de Lausanne a été bâtie

18

QUARTIERS



5



CRIÉES DES HEURES

par la guette ou le guet de la Cathédrale chaque nuit

33 HECTARES

de vigne appartenant à la Ville

100 MEMBRES

du Conseil communal



500

MÈTRES
de dénivelé
entre le haut
et le bas de
la ville



43 %

DE LA POPULATION LAUSANNOISE

qui n'a pas le passeport suisse

171

NATIONALITÉS

13'800

ENTREPRISES LOCALES

1803

date à laquelle Lausanne
est devenue le chef-lieu
du Canton de Vaud



25'000 m²

de potagers urbains et communautaires



151'200

HABITANTES ET HABITANTS
en janvier 2026

34'600

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

qui se forment chaque année
à Lausanne



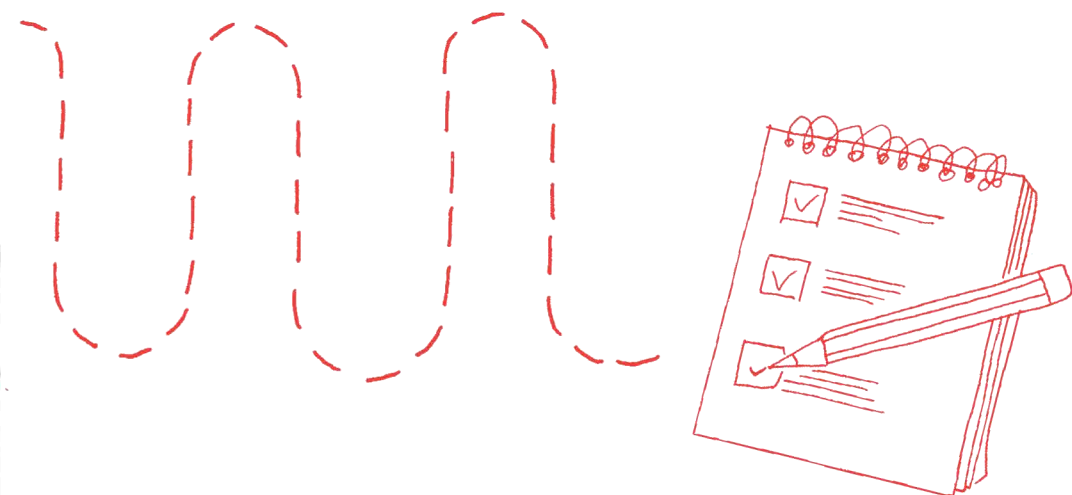
300

ASSOCIATIONS SPORTIVES
ET CLUBS SPORTIFS
à Lausanne

Sommaire

Mots de bienvenue	4
Accompagner votre arrivée	6
Vos spécialistes migration, intégration et lutte contre le racisme	8
Titres de séjour	12
Logement	14
Travail	20
Cours de français, diplômes et formations	25
École	27
Enfants et familles	30
Couple et état civil	34
Seniors	38
Handicap	41
Assurances	43
Santé	47
Aide sociale d'urgence	51
Transports	53
Budget, impôts et télécommunication	57
Vie sociale et loisirs	61
Vie citoyenne	64

S'installer à Lausanne : que faire en premier ?



Voici la liste des démarches à faire en arrivant à Lausanne, classées par ordre de priorité.

- ☐ Trouver un logement et s'inscrire au Service du contrôle des habitants (délai de 14 jours) (p. 17)
- ☐ Demander un titre de séjour (au plus vite) (p. 12)
- ☐ Faire un contrat à l'assurance-maladie obligatoire (délai de 3 mois) (p. 43)
- ☐ Inscrire ses enfants à l'école (p. 27)
- ☐ S'enregistrer pour l'électricité et le gaz (p. 18)
- ☐ S'assurer contre les incendies et les éléments naturels (p. 18)
- ☐ Échanger son permis de conduire étranger et demander des plaques d'immatriculation suisses pour sa voiture (délai de 12 mois) (p. 54)
- ☐ Faire une demande de regroupement familial, si besoin (délai de 1 à 5 ans selon la situation) (p. 34)

Mots de bienvenue

Bienvenue à Lausanne

Chaque année, de nouvelles habitantes et nouveaux habitants s'installent à Lausanne, attirés par sa qualité de vie entre lac, Alpes et vignobles, le dynamisme de ses hautes écoles ou de son économie. Aujourd'hui, notre ville compte plus de 150'000 habitantes et habitants, dont 43 % de population étrangère. Cette diversité est une immense richesse.

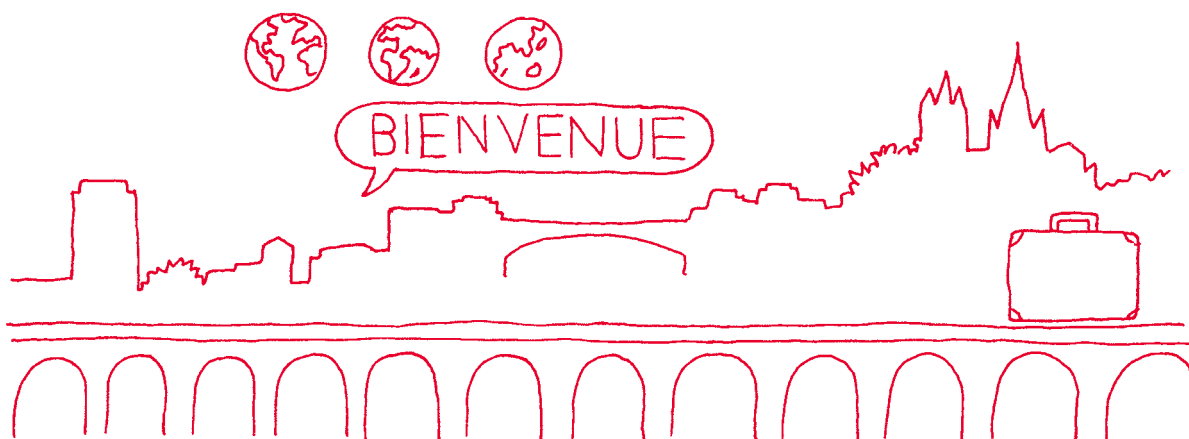
Capitale Olympique, Lausanne fait du sport un art de vivre accessible à toutes et à tous : dans l'un de nos 300 clubs, dans l'espace public ou dans des infrastructures modernes comme la Vaudoise aréna. Elle est aussi ville de culture, avec une offre foisonnante, entre festivals, musées, opéra et théâtres.

Avec l'écoquartier des Plaines-du-Loup, l'un des plus grands projets urbains de Suisse romande, la ville évolue, proposant logements abordables, mobilité douce, espaces verts et mixité sociale.

C'est cette ville-là, ouverte et tournée vers l'avenir, que nous avons à cœur de faire vivre avec vous. Soyez toutes et tous bienvenus à Lausanne !

G. Junod

Grégoire Junod, Syndic de la Ville de Lausanne



Une brochure pour vivre à Lausanne et s'y sentir bien

Lausanne est l'une des villes les plus cosmopolites de Suisse. Plus de 170 nationalités vivent ici ensemble, se rencontrent, échangent et partagent des moments de vie. Chaque jour, les liens se tissent et se renforcent pour mieux se connaître et faire vivre la cohésion sociale. Cette diversité est notre identité et nous la construisons ensemble au quotidien.

La Ville de Lausanne, avec ses partenaires institutionnels et associatifs, s'engage tous les jours pour que chacune et chacun d'entre nous se sente bien dans son lieu de vie, quels que soient son origine, son âge ou son genre. Il est essentiel pour la Municipalité que chacune et chacun se sente légitime d'habiter cette ville, d'y travailler, d'y pratiquer ses loisirs, d'y construire sa vie et de pouvoir dire avec fierté : « Lausanne, c'est chez moi ! »

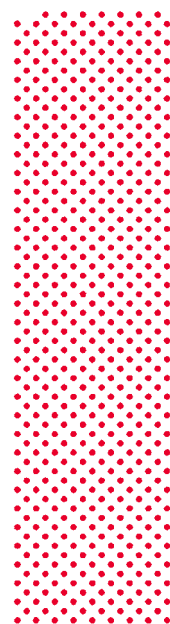
Vous trouverez dans cette brochure de nombreuses informations pratiques qui touchent tous les aspects de la vie quotidienne : logement, travail, école, finances ou encore loisirs et formation. Elle s'adresse aussi bien aux personnes tout juste arrivées qu'à celles qui vivent à Lausanne depuis quelques mois ou depuis longtemps.

Cette brochure est le résultat d'une belle collaboration entre le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI), les différents services de l'Administration communale et les nombreuses associations et institutions publiques qui agissent dans la région lausannoise. J'aimerais ici très chaleureusement les remercier pour leur contribution.

Je vous souhaite une belle découverte de notre ville !



Émilie Moeschler, Conseillère municipale, Direction des sports
et de la cohésion sociale



Accompagner votre arrivée

Environ 15'000 personnes s'installent chaque année à Lausanne et la population compte plus de 170 nationalités. D'où que vous veniez, la Ville de Lausanne souhaite faciliter votre arrivée. Vous trouvez de nombreuses informations utiles sur son site internet.



www.lausanne.ch

Soirée d'accueil de la Municipalité

Chaque année, la Ville de Lausanne invite les personnes nouvellement arrivées à une soirée d'accueil. Des membres de la Municipalité et des services de l'Administration sont présents pour vous souhaiter la bienvenue et vous informer sur leurs activités. Des interprètes sont aussi là pour renseigner le public en plusieurs langues.

www.lausanne.ch/accueil

Info cité

Le bureau Info cité est le point d'information principal de la Ville de Lausanne. Le personnel d'Info cité renseigne, guide et aide la population ainsi que les personnes de passage dans leurs démarches administratives ou leurs envies de découvertes.

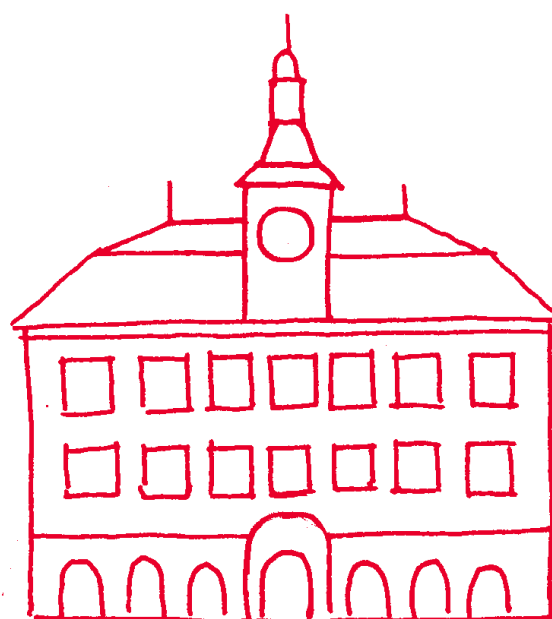
Info cité

Place de la Palud 2, 1003 Lausanne

Tél. 021 315 25 55, informationaupublic@lausanne.ch

www.lausanne.ch/infocite

Lundi à vendredi 8h-17h



Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) est là pour vous informer et vous orienter dans les domaines de l'intégration, de la migration et de la prévention du racisme. Il vous accueille en plusieurs langues à son guichet au centre-ville. Ses services sont présentés aux pages suivantes.



Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Place de la Riponne 10, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 72 45, bli@lausanne.ch, www.lausanne.ch/bli

Lundi à vendredi 8h30-12h, 13h30-16h30 (fermé le mardi après-midi)

Lausanne Tourisme

Lausanne Tourisme vous informe sur les activités, événements, restaurants et balades pour découvrir la ville. Vous pouvez vous rendre à son guichet pour recevoir des conseils et de la documentation utile (brochures, plan de la ville, etc.). Chaque samedi, une visite guidée vous permet d'en apprendre plus sur l'histoire de la Cité médiévale.

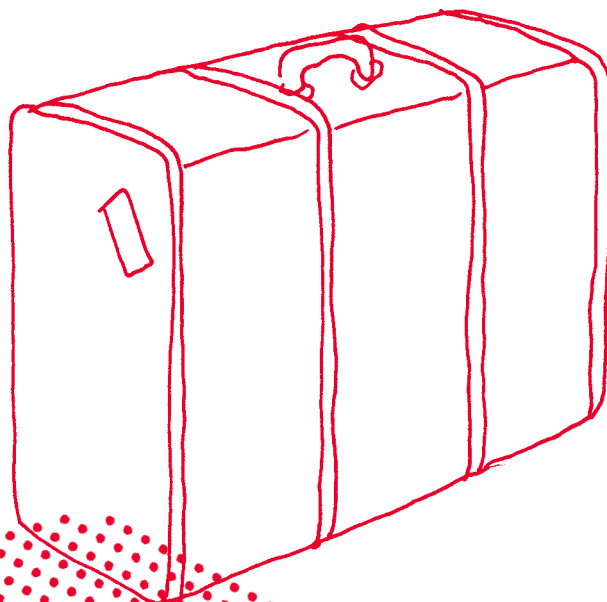
Lausanne Tourisme

Avenue Louis-Ruchonnet 1, 1003 Lausanne

Tél. 021 613 73 73, info@lausanne-tourisme.ch, www.lausanne-tourisme.ch

Lundi à dimanche 9h-18h

(La visite de la Cité médiévale est à 10 fr. avec le code GUIDEDTOURLAUSANNE.)



Vos spécialistes migration, intégration et lutte contre le racisme

En Suisse, il existe une loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Selon cette loi, les personnes immigrées doivent être accueillies et informées sur leur nouveau lieu de vie dès leur arrivée. Un article de loi (261bis du Code pénal) punit aussi certains comportements racistes. Nous vous présentons ici quelques organisations chargées d'appliquer ces lois.

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Le BLI est le bureau de la Ville de Lausanne spécialiste de l'intégration et de la prévention du racisme. Ce bureau conseille tout le monde, indépendamment de son passeport, de son statut ou de son pays d'origine. Il vous informe dans plusieurs langues, par exemple au sujet de :

- l'offre de cours de français
- la recherche d'un travail ou d'une formation
- la reconnaissance d'un diplôme obtenu à l'étranger
- la vie quotidienne à Lausanne
- les situations de racisme
- les droits politiques
- la réalisation d'un projet associatif d'intégration
- la naturalisation.

Le BLI renseigne durant ses heures d'ouverture. Il propose aussi différents services gratuits. Ces services sont présentés ci-dessous.



Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Place de la Riponne 10, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 72 45, bli@lausanne.ch, www.lausanne.ch/bli

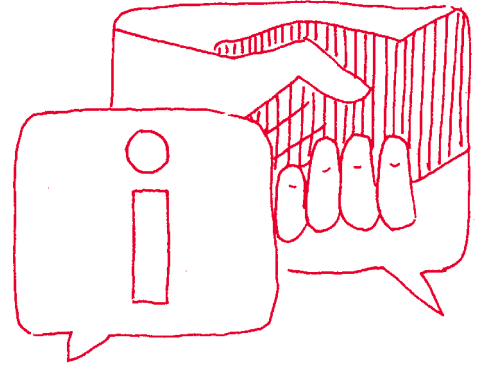
Lundi à vendredi 8h30-12h, 13h30-16h30 (fermé le mardi après-midi)

Permanence Vivre, se former, travailler

La permanence «Vivre, se former, travailler» vous renseigne, dans votre langue, sur l'emploi, la formation et la vie quotidienne à Lausanne. Les entretiens ont lieu en français, espagnol, portugais et anglais. Pour les autres langues, vous pouvez demander la présence d'une ou d'un interprète. Ce service est gratuit et confidentiel.

www.lausanne.ch/permanence-bli

Lundi 17h-19h, samedi 10h-12h (sans rendez-vous)



Permanence Info-racisme

La permanence Info-racisme offre écoute et information à toute personne confrontée au racisme à Lausanne. Ce service est gratuit et confidentiel.

Tél. 021 315 20 21, inforacisme@lausanne.ch, www.lausanne.ch/info-racisme
Lundi, mercredi et jeudi 14h-17h ou sur rendez-vous

Rendez-vous citoyens

Le BLI organise des Rendez-vous citoyens pour favoriser la participation politique et sociale des personnes issues de la migration en particulier. Il s'agit de séances d'information ou de découvertes de lieux emblématiques. Par exemple, la visite du Parlement vaudois ou la rencontre de personnalités engagées pour Lausanne. Ces rendez-vous sont gratuits mais sur inscription.

www.lausanne.ch/bli-rdvcitoyens

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

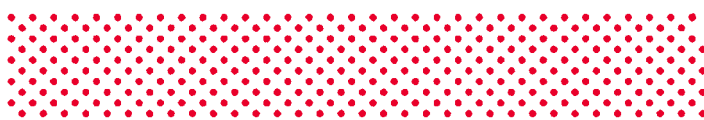
Le BCI est le service du Canton de Vaud spécialiste de l'intégration et de la prévention du racisme. Il propose notamment :

- Une brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud » qui donne des informations aux personnes nouvellement arrivées dans la région vaudoise. Ces informations sont traduites en 16 langues. Elles sont disponibles sur le site internet www.vaud-bienvenue.ch.
- Des consultations gratuites pour toute personne victime ou témoin d'actes racistes ou discriminatoires dans le canton de Vaud, en dehors de Lausanne. Elles ont lieu sur rendez-vous et, sur demande, en plusieurs langues.



**Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme (BCI)**

Tél. 021 316 49 59, info.integration@vd.ch
www.vd.ch/integration



La Fraternité

La Fraternité du CSP Vaud est là pour toutes les personnes qui cherchent des informations en lien avec la migration. Cette association peut vous aider dans vos démarches administratives, juridiques et sociales. Par exemple, pour une demande de titre de séjour ou un regroupement familial. La Fraternité organise aussi deux permanences (sans rendez-vous) :

- une permanence sociale : mardi et jeudi 17h-19h
- une permanence pour les sans-papiers : vendredi 9h-12h.

Centre social protestant Vaud (CSP Vaud) - La Fraternité

Place Arlaud 2, 1003 Lausanne

Tél. 021 560 60 98, frat@csp-vd.ch, www.csp.ch/fraternite

Point d'Appui

Point d'Appui est un lieu d'accueil ouvert à tout le monde. Il soutient gratuitement les personnes issues de la migration :

- Il est un lieu d'écoute pour parler de sa situation personnelle (sur rendez-vous).
- Il offre des informations sur la vie en Suisse et oriente les personnes selon leurs besoins.
- Il aide les personnes à rédiger leur CV et leurs lettres de motivation.
- Il propose des ateliers de conversation en français.
- Il met à disposition des ordinateurs, les mardis de 15h à 17h.
- Il permet d'enregistrer une adresse administrative pour recevoir son courrier.

Point d'Appui

Rue Saint-Martin 36, 1005 Lausanne

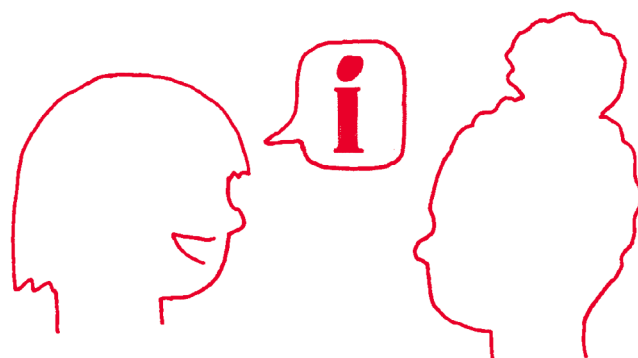
Tél. 021 331 57 20, pointdappuivd@gmail.com, www.eglisemigrationvd.com

Lundi et jeudi 9h30-12h, 14h-17h, mardi 14h-17h, vendredi 9h30-12h

Les associations de personnes migrantes

À Lausanne, il y a de nombreuses associations faites par et pour les personnes migrantes. Avec ces associations, vous pouvez rencontrer des personnes venant de votre pays ou parlant votre langue. Une liste de ces associations est disponible sur le site internet du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).

www.lausanne.ch/associations-migrants





Rainbow Spot

L'association Rainbow Spot soutient les personnes LGBTIQ+ issues de la migration qui habitent dans le canton de Vaud. Elle les informe et les accompagne dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales. Par exemple pour :

- les permis de séjour
- les procédures d'asile
- l'accès à la santé et l'assurance-maladie
- les droits civils et les droits de la famille
- les situations de discrimination et de violence.

Les entretiens peuvent se faire dans plusieurs langues. L'association organise aussi des activités permettant des échanges et des rencontres collectives.

Rainbow Spot

Tél. 076 549 80 91, info@rainbowspot.ch, www.rainbowspot.ch

Permanence par téléphone : mardi et jeudi 10h-12h

Entretiens sur rendez-vous : mardi et jeudi 14h-16h

Traduction et interprétariat

Certains services ou associations peuvent vous informer dans plusieurs langues ou font appel à des interprètes. Il y a aussi des associations qui proposent des services de traduction, par exemple :

- **Pour tous types de rendez-vous :** l'association Appartenances propose un service d'interprètes communautaires pour traduire des entretiens. Elle peut intervenir par exemple dans les écoles, les hôpitaux ou les services sociaux. Les administrations prennent elles-mêmes contact avec l'association si vous demandez l'aide d'une ou d'un interprète.
[Tél. 021 353 53 53](tel:0213535353), interpretariat@appartenances.ch, www.appartenances.ch
- **Pour les rendez-vous médicaux :** l'association M.E.T.I.S regroupe des étudiantes et étudiants du domaine de la santé qui se proposent comme interprètes bénévoles et peuvent vous accompagner lors de vos rendez-vous médicaux pour faire la traduction.
[Tél. 079 862 64 29](tel:0798626429), interprete.metis@swimsa.ch, www.metislausanne.ch/interprete
- **Pour les rendez-vous scolaires :** il est possible d'avoir l'aide d'une ou d'un interprète. Vous pouvez faire la demande directement à l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant.

Vous pouvez aussi demander de l'aide aux associations de personnes migrantes (voir p. 10).

Titres de séjour



Politique migratoire suisse

Les démarches pour votre titre de séjour dépendent d'où vous venez.

La Suisse fait la différence entre les personnes qui viennent :

- de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (UE/AELE)
- d'un État tiers (c'est-à-dire tous les pays en-dehors de l'UE/AELE).

Titres de séjour

Toute personne de nationalité étrangère qui veut s'installer en Suisse pour plus de 3 mois a besoin d'un titre de séjour. Notamment pour :

- travailler ou étudier en Suisse
- rejoindre un membre de sa famille.

Il existe les titres de séjour suivants :

- **L** pour une autorisation de séjour courte durée
- **B** pour une autorisation de séjour
- **C** pour une autorisation d'établissement
- **G** pour un permis pour frontalière ou frontalier.

Où pouvez-vous demander un titre de séjour ?

- Si vous venez de l'UE/AELE : à votre arrivée en Suisse, allez au Service du contrôle des habitants de la commune.
- Si vous venez d'un autre pays (appelé État tiers) : avant votre départ, allez à l'ambassade ou au consulat suisse dans votre pays de résidence.
- Si vous venez en Suisse pour demander l'asile : à votre arrivée en Suisse, vous devez aller vous enregistrer dans un Centre fédéral pour requérantes et requérants d'asile (CFA).

Vous trouvez des informations détaillées dans votre langue concernant les titres de séjour dans la brochure « Bienvenue dans le canton de Vaud » et sur le site internet du Canton de Vaud.



www.vaud-bienvenue.ch



Asile

Les personnes qui demandent l'asile en Suisse peuvent recevoir un titre de séjour. C'est la Confédération qui prend cette décision. Il existe les titres de séjour suivants :

- **N** pour une autorisation pour requérante ou requérant d'asile
- **B** pour une autorisation de séjour après l'obtention de l'asile
- **F** pour une admission provisoire
- **S** pour une protection provisoire.

Selon leur statut, les personnes issues du domaine de l'asile ont différents droits et obligations. Vous trouvez de nombreuses informations, en plusieurs langues, sur le site internet de la Confédération.

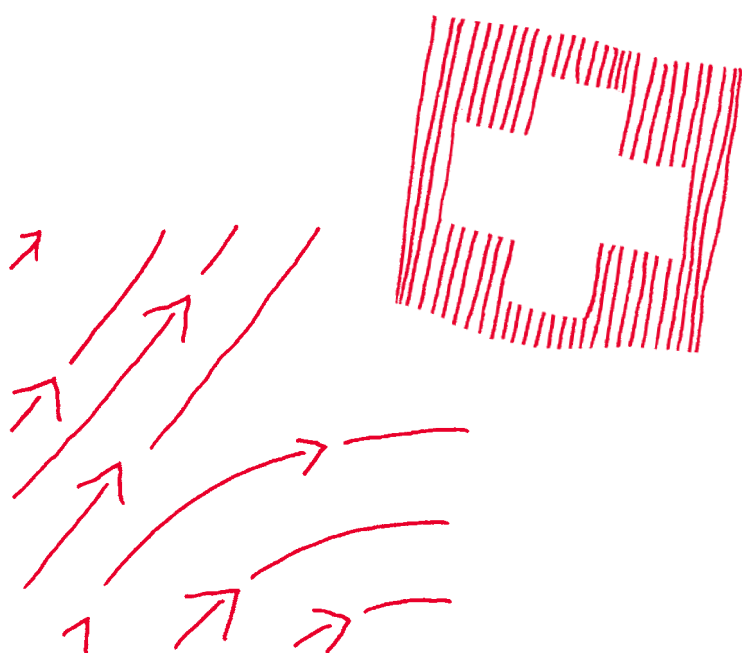


www.integration-info.ch/shortinfo



Bon à savoir

Les personnes sans-papiers peuvent régulariser leur situation sous certaines conditions. La permanence sans-papiers de la Fraternité du CSP Vaud vous informe et vous conseille. Elle est collective mais anonyme (voir p. 10).



Logement

Une des premières démarches à faire en arrivant à Lausanne est de s'inscrire au Service du contrôle des habitants. Pour cela, vous devez avoir une adresse de domicile fixe. Il est parfois difficile de trouver un logement à Lausanne. Ce chapitre vous donne des conseils pour vous aider à trouver un logement.

Trouver un logement

Vous pouvez utiliser internet pour faire des recherches de logement. Vous trouvez des annonces sur :

- www.homegate.ch
- www.immoscout24.ch
- www.immostreet.ch
- www.anibis.ch
- www.flatfox.ch

Pensez aussi à en parler à vos proches et à utiliser les réseaux sociaux ! Par exemple les groupes Facebook (attention aux arnaques).



Bon à savoir

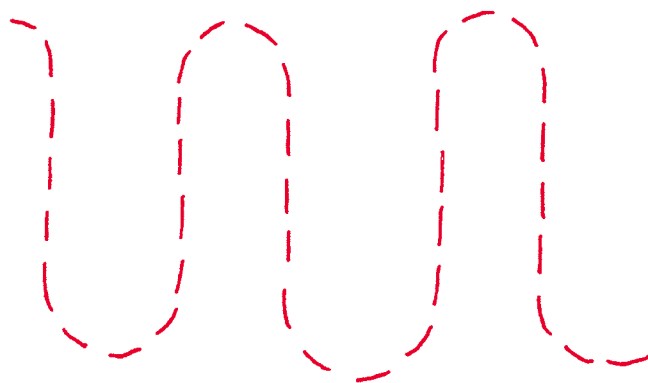
En Suisse, en comparaison à d'autres pays, il est plus rare d'être propriétaire que locataire.

Ateliers de recherche de logement Infolog

Vous avez besoin d'aide pour trouver un logement ? Le Dispositif d'aide sociale au logement de la Ville de Lausanne (DASL) peut vous conseiller et vous accompagner. Son service Infolog propose des séances d'information (mardi 13h30-14h30) et des ateliers de recherche de logement (mardi 14h30-15h30). Infolog est gratuit et sans inscription.

Dispositif d'aide sociale au logement

Rue de l'Ale 31 (1^{er} étage), 1001 Lausanne
Tél. 021 315 76 27, dasl@lausanne.ch,
www.lausanne.ch/aide-logement



Service des gérances

Le Service des gérances de la Ville de Lausanne est responsable de nombreux logements, locaux commerciaux et autres objets à louer. Vous trouvez leurs offres et les démarches de location sur www.lausanne.ch/immobilier.

Service des gérances

Place Chauderon 9, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 49 49, gerances@lausanne.ch, www.lausanne.ch/service-ger

Lundi à vendredi 8h-11h30, 13h-16h30 (fermé le jeudi matin)

Logements pour les étudiantes et étudiants

Les logements à Lausanne sont chers et parfois difficiles à trouver pour les étudiantes et étudiants. Une solution courante est la colocation. De nombreuses annonces sont publiées sur les réseaux sociaux, par exemple les groupes Facebook (attention aux arnaques). Il y a aussi des logements réservés aux étudiantes et étudiants. Vous en trouvez la liste sur le site de la Ville de Lausanne www.lausanne.ch/logements-etudiants ou sur les sites des hautes écoles.

Logements pour les seniors

Certains logements sont adaptés aux besoins des personnes âgées. Ces logements permettent de rester autonome plus longtemps.

- Les logements seniors (LS) sont des appartements accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Les logements adaptés avec accompagnement (LADA) proposent en plus des prestations médico-sociales (soins, repas, transports, animations).

Vous trouvez de nombreuses informations sur ces logements sur la page internet du canton de Vaud www.vd.ch/lada. Ce site vous permet aussi de chercher un logement adapté dans le canton selon vos critères.

Vous trouvez aussi une liste des partenaires de la Ville qui proposent des logements seniors et des logements adaptés à Lausanne sur www.lausanne.ch/logements-seniors.



Préparer un dossier de location

Si un logement vous intéresse, vous pouvez déposer un dossier auprès de la gérance ou des propriétaires. Dans ce dossier, vous mettez généralement des copies des documents suivants :

- pièce d'identité (et titre de séjour)
- fiches de salaire des 3 derniers mois
- assurances responsabilité civile (RC) et ménage (voir p. 46)
- extrait de l'Office des poursuites.

Si vous obtenez le logement, vous signez un contrat de location (bail à loyer) et payez une garantie de loyer avant de vous y installer.

Attention !

En Suisse, vous payez la location de votre logement chaque mois. Ce montant inclut aussi les charges (eau, chauffage, conciergerie, etc.) mais pas l'électricité (voir p. 18).



Garantie de loyer

La garantie de loyer correspond souvent à 3 mois de loyer. Cet argent est déposé sur un compte dans une banque. Quand vous partez et que tout est en ordre dans le logement, vous recevez l'argent en retour.

Bon à savoir

Vous n'avez pas assez d'argent ? Demandez à une société de cautionnement de vous en prêter ! Attention : vous payez des intérêts sur ce prêt.



Association de défense des locataires (ASLOCA)

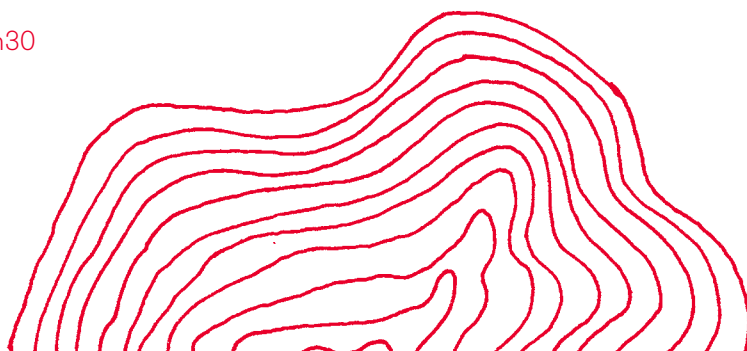
L'ASLOCA est une association spécialisée dans le droit des locataires. Elle les informe sur leurs droits et les défend s'ils ne sont pas respectés. Elle aide aussi les locataires à trouver une solution à leurs problèmes grâce à des permanences et des entretiens individuels. Pour profiter de ces services, il faut être membre. Vous pouvez vous inscrire sur vaud.asloca.ch.

Association de défense des locataires (ASLOCA)

Rue JJ Cart 8, 1006 Lausanne

Tél. 021 617 16 17, vaud.asloca.ch

Lundi à jeudi 9h-12h, 13h30-16h30 et vendredi 9h-13h30



S'inscrire au Service du contrôle des habitants

Vous devez vous inscrire au Service du contrôle des habitants dans les 14 jours qui suivent la date de votre arrivée à Lausanne. La procédure dépend d'où vous arrivez.

Vous arrivez de l'étranger ou d'un autre canton

Vous devez vous présenter personnellement au guichet. Avant de venir, prenez un rendez-vous en ligne sur www.lausanne.ch/guichets-ch.

Documents à apporter à votre rendez-vous :

- votre pièce d'identité originale (passeport ou carte d'identité)
- votre contrat de location (bail)
- les documents qui expliquent la raison de votre séjour, par exemple :
 - un contrat de travail
 - une attestation d'inscription dans une école ou une université
 - des documents relatifs à un regroupement familial.

Vous arrivez d'une autre commune du canton de Vaud ou changez d'adresse à Lausanne

Vous pouvez faire la démarche en ligne, sans vous déplacer. Il existe 3 possibilités :

1. eDéménagement

Si votre ancienne commune utilise le service eDéménagement, vous pouvez annoncer votre départ de votre ancienne commune et votre arrivée à Lausanne via eDéménagement. Vous trouvez les détails sur www.lausanne.ch/service-ch, sous la rubrique « Prestations ».

Documents à transmettre :

- une copie de votre pièce d'identité
- votre contrat de location (bail).

2. Formulaire de contact en ligne

Si vous ne pouvez pas utiliser eDéménagement, vous pouvez faire la démarche via le formulaire en ligne : www.lausanne.ch/contact-ch.

Documents à transmettre :

- une copie de votre pièce d'identité
- votre contrat de location (bail)
- le bulletin « Arrivée/changement d'adresse ».

3. Courrier postal

Vous pouvez également envoyer votre annonce d'arrivée par courrier postal au Service du contrôle des habitants.

Documents à transmettre :

- une copie de votre pièce d'identité
- votre contrat de location (bail)
- le bulletin « Arrivée/changement d'adresse ».

À noter

Les prestations du Service du contrôle des habitants sont payantes. Le paiement se fait au moment de la demande :

- en ligne, pour les démarches à distance (via QR code ou lien internet)
- au guichet, pour les prestations en présentiel (paiement en espèces, par carte ou Twint).



Service du contrôle des habitants

Rue du Port-Franc 18, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 31 33, www.lausanne.ch/service-ch

Lundi à vendredi 8h-11h30, 13h-16h30 (fermé le jeudi matin)

S'enregistrer pour l'électricité et le gaz

Les Services industriels de Lausanne (SiL) s'occupent de l'électricité et du gaz à Lausanne. Après votre inscription au Service du contrôle des habitants, vous devez aussi vous enregistrer aux SiL (uniquement si le logement ou le contrat de location est à votre nom). Vous pouvez faire cette démarche par internet, téléphone ou au guichet.



Services industriels de Lausanne (SiL) - Espaces clients

Place Chauderon 23, 1003 Lausanne. Lundi à vendredi 8h-12h, 13h-17h

Place de l'Europe 2, 1003 Lausanne. Lundi à vendredi 9h-13h, 14h-18h

et samedi 9h-13h

Tél. 021 315 88 88, www.lausanne.ch/silcontact

S'assurer contre les incendies et les éléments naturels (ECA)

Dans le canton de Vaud, l'assurance incendie et éléments naturels est obligatoire pour votre logement et vos biens mobiliers. Vous devez faire un contrat pour cette assurance auprès de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA). Vous pouvez le faire par internet ou au guichet.

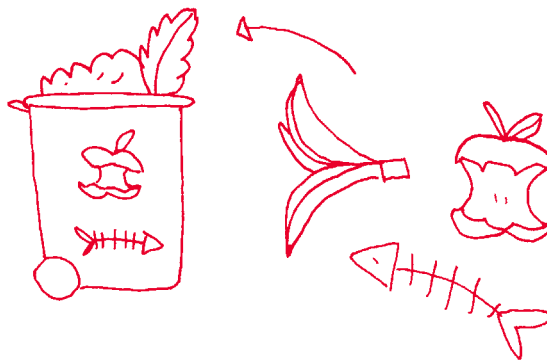


ECA - Agence de Lausanne

Avenue du Grey 111, 1001 Lausanne

Tél. 0800 721 721, www.eca-vaud.ch

Lundi à jeudi 7h30-17h, vendredi 7h30-16h30



Trier ses déchets

Il y a différentes catégories de déchets et différents lieux de tri.

Déchets recyclables :

- Le papier, le verre et les biodéchets (aussi appelés compost) doivent être jetés dans les différents containers de votre immeuble.
- L'aluminium, le fer blanc et les huiles doivent être jetés dans les écopoints de votre quartier.
- Le PET et les équipements électroniques peuvent être ramenés gratuitement au magasin.
- Tous les autres déchets recyclables peuvent être amenés en déchèterie fixe ou mobile. Les lieux et jours de ramassage sont sur www.lausanne.ch/ramassage.

Déchets non-recyclables :

- Les ordures ménagères, c'est-à-dire les déchets jusqu'à 60 cm qui ne peuvent pas être recyclés, doivent être jetées dans des sacs à poubelle officiels verts et blancs, puis dans les containers de votre immeuble. Vous pouvez acheter ces sacs en différentes tailles aux caisses des supermarchés.

Déchets volumineux (plus de 60 cm) :

- Les déchets volumineux doivent être apportés dans les déchèteries fixes ou mobiles.



Bon à savoir

Comment bien trier vos déchets ? Une brochure explique le tri des déchets lausannois en plusieurs langues : www.lausanne.ch/trier.

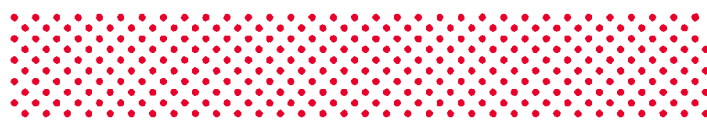
Rencontrer ses voisines et voisins

Chaque année, le dernier vendredi du mois de mai, a lieu la Fête des Voisines et Voisins. Cet événement vous permet de mieux connaître vos voisines et voisins. Pour organiser cette fête, vous pouvez demander conseil au Service d'architecture et du logement de la Ville de Lausanne.

Service d'architecture et du logement

Place Chauderon 9, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 74 13, lafetedesvoisins@lausanne.ch, www.lausanne.ch/lafetedesvoisins



Travail



Recherche d'emploi

En Suisse, pour chercher un emploi, vous pouvez par exemple :

- Répondre à des offres d'emploi sur internet (par exemple sur www.jobup.ch).
- Vous inscrire dans une agence de placement.
- Envoyer une offre spontanée aux entreprises qui vous intéressent.
- En parler à votre entourage ou sur les réseaux sociaux.

Permanence Vivre, se former, travailler

La permanence du BLI «Vivre, se former, travailler» vous informe et vous conseille, dans votre langue, sur les démarches à faire pour chercher un emploi (voir p. 8).

Orientation professionnelle

Le Centre d'orientation scolaire et professionnelle informe et conseille les adultes, les jeunes et les élèves en scolarité sur les choix professionnels. Vous pouvez prendre rendez-vous gratuitement pour un entretien individuel.

Vous pouvez aussi demander des informations, sans rendez-vous, auprès du Centre d'information sur les études et les professions (CIEP), ouvert tous les après-midis.



**Centre d'orientation scolaire
et professionnelle de la région Centre**

Rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne

Tél. 021 316 11 20, info.osp@vd.ch, www.vd.ch/orientation

Association des demandeurs d'Emploi (AdE)

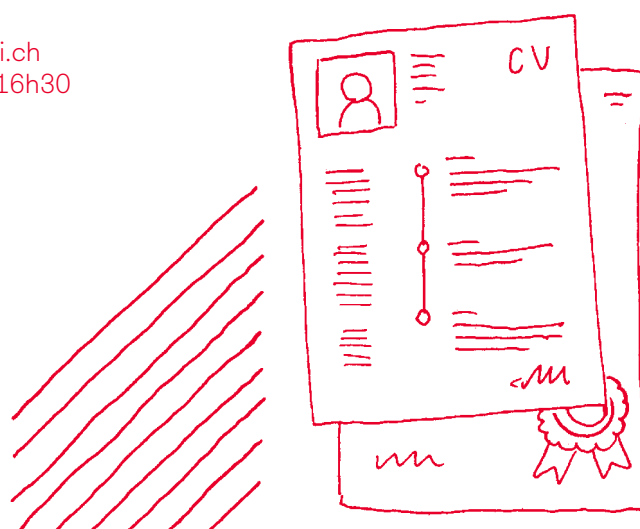
L'AdE propose un accompagnement pour vous aider dans votre recherche d'emploi. Par exemple pour rédiger un CV, une lettre de motivation ou postuler par internet. Des ordinateurs avec accès à internet sont aussi mis à disposition. Une participation est demandée : 8 fr. par heure ou 35 fr. pour une année.

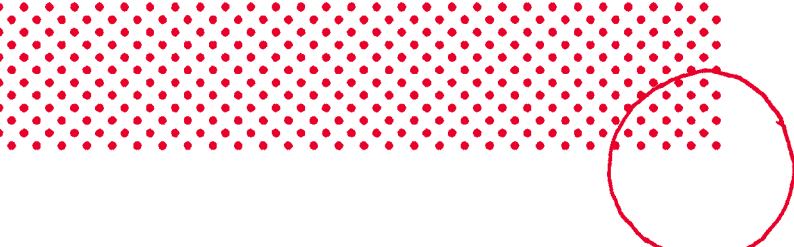
Association des demandeurs d'Emploi (AdE)

Rue du Maupas 81, 1004 Lausanne

Tél. 021 646 46 82, ade@ade-emploi.ch, www.ade-emploi.ch

Mardi et mercredi 8h30-11h30, jeudi 8h30-11h30, 13h30-16h30





Bourse À Travail

La Bourse À Travail organise des coachings de recherche d'emploi pour les personnes migrantes et propose des formations dans différents domaines (cuisine, vente, travail domestique, nettoyage et propreté). Le service est payant, mais adapté aux moyens de la personne.

Bourse À Travail

Avenue du Léman 26, 1005 Lausanne

Tél. 021 323 77 15, bourse.travail@gmail.com, www.la-bourse-a-travail.ch

Lundi à jeudi 9h30-12h

Association découvrir Vaud

L'Association découvrir offre des conseils et un accompagnement pour les personnes migrantes qualifiées en recherche d'emploi. Elle propose différents services, notamment :

- aide à la reconnaissance des diplômes
- orientation professionnelle
- aide à la réalisation d'un dossier de candidature
- préparation à l'entretien d'embauche
- coaching pour définir un projet professionnel
- mentorat.

Association découvrir Vaud

Rue du Petit-Chêne 38, 1003 Lausanne

Tél. 079 566 75 40, info-va-ne@associationdecouvrir.ch, www.associationdecouvrir.ch

Lundi et mardi 8h30-12h30 (sur rendez-vous)

Jeudi et vendredi 9h-12h, 13h30-16h (sans rendez-vous)

Bon à savoir

Vous pouvez utiliser librement des ordinateurs avec accès à internet dans les bibliothèques de la Ville de Lausanne. Des imprimantes sont aussi à disposition, mais les impressions sont payantes.

bavl.lausanne.ch





Dossier de candidature

Pour répondre à une offre d'emploi, vous envoyez en général un dossier de candidature. Dans ce dossier, il y a des copies des documents suivants :

- lettre de motivation
- curriculum vitae (CV)
- certificats de travail
- attestations de formation
- lettres de recommandation si vous en avez.

Assurez-vous que ces documents sont actuels, bien présentés et traduits en français.

Aide pour rédiger votre dossier de candidature

À Lausanne, certaines personnes peuvent vous aider à faire votre CV et à rédiger vos lettres de motivation. Par exemple :

- l'Association découvrir Vaud : www.associationdecouvrir.ch (voir p. 21)
- l'Association des demandeurs d'Emploi (AdE) : www.ade-emploi.ch (voir p. 20)
- le Centre d'information sur les études et les professions (CIEP) : www.vd.ch/ciep (voir p. 20)
- la Maison de la Femme : www.maisondelafemme.ch
- Point d'Appui : www.eglisemigrationvd.com (voir p. 10)
- Les Scribes : www.lesscribes.ch.

Contrat de travail

En Suisse, un contrat de travail est déterminé (limité dans le temps) ou indéterminé (illimité dans le temps). Il peut être pour une activité à temps plein ou à temps partiel. Il est valable dès que vous et la personne qui vous emploie êtes d'accord sur les conditions d'engagement. Un contrat oral est donc valable, mais il est recommandé de le faire par écrit et de le signer.

Vous avez des questions concernant votre contrat, vos conditions d'engagement (salaire, assurances sociales, etc.) ou les conditions de travail en entreprise (durée légale du travail et du repos, protection de la santé, etc.) ? L'Inspection du travail Lausanne peut vous renseigner. Vous pouvez aussi vous adresser à un syndicat (voir p. 23).

Inspection du travail Lausanne

Place de la Riponne 10, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 76 80, www.lausanne.ch/itl

Lundi à vendredi 8h-11h30, 13h-17h (fermé le mercredi matin)

Salaire

Le salaire est l'argent que votre employeuse ou employeur vous verse tous les mois en échange de votre travail. Généralement, vous pouvez négocier votre salaire lors de l'entretien d'embauche. Pour savoir quel salaire vous pouvez demander (en fonction de votre métier et de vos années d'expérience), consultez le site internet www.salarium.bfs.admin.ch.

Sur votre fiche de salaire, vous verrez différentes déductions. Ce sont des cotisations aux assurances sociales (par exemple pour la retraite, en cas de perte d'emploi ou d'accident). Vous trouvez plus d'informations aux pages 43 à 45.

Bon à savoir

Les personnes qui vivent en Suisse doivent payer des impôts. Ces impôts sont calculés selon votre salaire, votre fortune et votre situation familiale (voir p. 57).



Syndicats

En Suisse, il existe des conventions collectives de travail (CCT). Elles garantissent des bonnes conditions de travail et un salaire adéquat. Ces accords sont conclus entre des syndicats (associations représentant des travailleuses et travailleurs) et des employeuses et employeurs.

Les syndicats vous renseignent sur les questions liées à l'emploi. Si vous êtes membre d'un syndicat, vous pouvez aussi bénéficier de certains services.

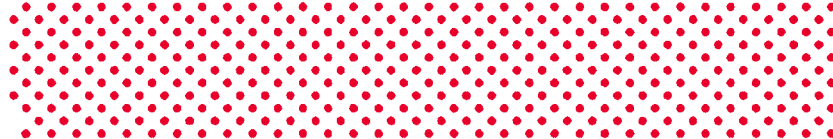
Par exemple, une protection juridique ou une aide financière pour suivre une formation. Il y a différents syndicats selon le secteur de travail. Vous trouvez une liste des syndicats sur la page de l'Union Syndicale Vaudoise : usv-vaud.ch.

Bon à savoir

Si vous travaillez pour une personne ou un ménage privé (nettoyage, garde d'enfants, jardinage, etc.), vous pouvez participer au programme « Chèques-emploi » de l'EPER. Cela vous donne une protection sociale. Par exemple, une assurance en cas d'accident.

www.chèques-emploi.ch





Chômage

Toute personne qui cherche, perd ou quitte un emploi peut s'inscrire à l'Office régional de placement (ORP). Les conseillères et conseillers de l'ORP vous aident à (re)trouver un emploi le plus rapidement possible. Pour les personnes nouvellement arrivées qui possèdent un titre de séjour, l'ORP propose un accompagnement en recherche d'emploi. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire à leur guichet.

Pour obtenir une aide financière du chômage (des indemnités de chômage), il faut résider officiellement et avoir travaillé minimum 12 mois en Suisse au cours des 24 derniers mois. Un titre de séjour est aussi obligatoire.



Office régional de placement (ORP)

Place Chauderon 9 (3^e étage), 1001 Lausanne

Tél. 021 315 78 99, orp@lausanne.ch, www.lausanne.ch/orp

Lundi à vendredi 8h-11h45, 13h30-17h

Préparation à la retraite

En Suisse, l'âge de référence pour la retraite est de 65 ans (64 ans pour les femmes nées avant 1964). Une fois à la retraite, on ne reçoit plus de salaire mais une rente. Le montant que vous recevez à la retraite dépend du nombre d'années de cotisation en Suisse, de votre revenu durant votre carrière et de votre situation familiale.

À la retraite, les revenus sont souvent plus faibles qu'avant. Il faut y penser tôt. Vous trouvez des informations en plusieurs langues dans le guide «Préparer sa retraite sereinement». Une séance d'information annuelle est organisée pour les Lausannoises et Lausannois. Des ateliers d'information par pays vous expliquent les conventions existantes entre la Suisse et les autres pays.

www.lausanne.ch/preparation-retraite

L'Agence d'assurances sociales vous informe aussi gratuitement sur votre retraite. Par exemple, vous pouvez demander une projection de votre premier pilier (AVS) ou évaluer votre droit à des prestations complémentaires.



Agence d'assurances sociales

Place Chauderon 7, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 71 00, www.lausanne.ch/aides-assurances-sociales

Lundi à vendredi 8h30-11h45, 13h-16h30 (fermé le jeudi matin)

Cours de français, diplômes et formations

Cours de français pour adultes

Parler et écrire le français est très important pour trouver un travail et pour s'intégrer socialement en Suisse romande. Vous souhaitez apprendre le français ? Il y a de nombreux cours pour adultes, gratuits ou payants. Vous trouvez la liste de ces cours dans la brochure « Apprendre à Lausanne » du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Ces informations sont disponibles en plusieurs langues sur www.lausanne.ch/apal.

En été, durant 5 semaines, le BLI propose des cours de français gratuits et sans inscription, niveau débutant. Ils ont lieu au bord du lac, à Vidy Plage, du lundi au vendredi, de 18h à 19h30. C'est l'occasion d'apprendre le français dans une ambiance décontractée. Un accueil pour les enfants à partir de 2 ans est offert pour que les parents puissent suivre les cours.

www.lausanne.ch/vidy-plage

Bon à savoir

La Ville de Lausanne offre des formations de base pour les adultes. Par exemple des cours de français, de lecture, d'écriture, d'informatique ou de calcul. Les cours sont gratuits, sauf l'inscription (entre 10 fr. et 40 fr.).

www.lausanne.ch/cifea

Ces formations, et d'autres encore, sont présentées dans la brochure « Apprendre à Lausanne ».

www.lausanne.ch/apal



Reconnaissance des diplômes étrangers

Vous avez un diplôme étranger et souhaitez le faire reconnaître en Suisse ? Contactez le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il vous informe si votre diplôme a une équivalence en Suisse ou si vous devez suivre des formations complémentaires. Attention : cette démarche est payante et peut durer plusieurs mois.



www.sbfi.admin.ch

L'association découvrir propose le service Redes. Ce service aide les personnes migrantes à faire reconnaître leurs diplômes. Une permanence d'information en ligne est aussi disponible dans plusieurs langues (voir p. 21).

Certification professionnelle pour adultes

Vous faites un métier depuis plusieurs années, mais n'avez pas de diplôme ? Vous pouvez passer les examens de fin d'apprentissage et obtenir un diplôme professionnel (CFC ou AFP). Pour vous préparer, vous pouvez suivre des cours dans une école professionnelle (environ 2 jours par semaine) ou des cours de préparation pour adultes (le soir ou le samedi) ou étudier en autodidacte. Vous trouvez toutes les informations sur le portail de la Certification professionnelle pour adultes (CPA).



www.vd.ch/certification-adulte

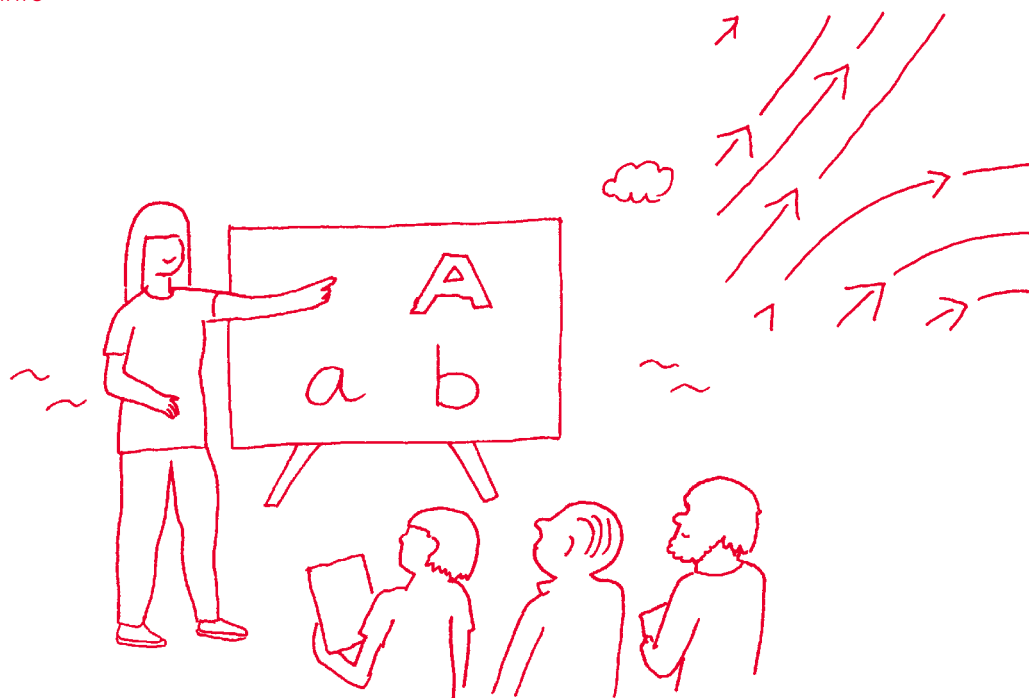
Bourses et aides à la formation

Sous certaines conditions, l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), la Fondation lausannoise d'aide pour le travail (F.L.A.T) ou l'association Envol peuvent vous aider à payer une formation ou des frais professionnels. Consultez leurs sites internet pour avoir plus d'informations.

www.vd.ch/ocbe

www.lausanne.ch/flat

www.association-envol.info



École



Système scolaire vaudois

Dans le canton de Vaud, l'école obligatoire dure 11 ans. Les enfants commencent l'école à l'âge de 4 ans et la finissent vers 15 ans.

Vous trouvez sur le site de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée du Canton de Vaud (DGEO) des explications sur le système scolaire vaudois, en 10 langues. Vous y trouvez aussi des schémas comparant le système scolaire vaudois avec celui de plus de 30 pays.



www.vd.ch/scolarite

Bon à savoir



Dans le canton de Vaud, les élèves sans-papiers ont le droit d'aller à l'école obligatoire et post-obligatoire et dans la plupart des écoles professionnelles.

Ecole publique ou école privée ?

Dans le canton de Vaud, 9 enfants sur 10 sont à l'école publique. Ils y reçoivent un enseignement gratuit et de grande qualité. Vous souhaitez quand même inscrire votre enfant dans une école privée ? Consultez les informations et la liste de contacts utiles sur www.avdep.ch.

Inscription des enfants à l'école

Inscrire vos enfants à l'école est une des démarches à faire à votre arrivée. Pour cela, rendez-vous au guichet du Service des écoles et du parascolaire (SEP).

Ce service centralise toutes les demandes, puis répartit les enfants dans les établissements scolaires de Lausanne. L'école la plus proche du lieu de domicile est privilégiée. Le SEP s'occupe aussi de l'inscription des enfants à l'accueil parascolaire, c'est-à-dire avant et après l'école (voir p. 31-32).

Vous allez avoir des entretiens avec les enseignantes ou enseignants de vos enfants. Vous pouvez demander la présence d'une ou d'un interprète pour traduire ces entretiens.



Service des écoles et du parascolaire (SEP)

Place Chauderon 9 (5^e étage), 1001 Lausanne

Tél. 021 315 64 11, scolarite@lausanne.ch, www.lausanne.ch/sep

Lundi à vendredi 8h-11h30, 13h-16h30



Bon à savoir

Le Pédibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, encadré par une ou un adulte. Il est organisé par les parents. Plusieurs itinéraires (« lignes ») existent à Lausanne. On peut aussi créer de nouveaux itinéraires.

www.lausanne.ch/pedibus

Élèves non francophones de 4 à 15 ans

Le Service des écoles et du parascolaire (SEP) s'occupe de toutes les inscriptions à l'école (voir p. 27). Le SEP répartit les enfants dans les classes en fonction de leur âge et de leur niveau de français.

- Les enfants de 4 à 8 ans qui ne parlent pas le français vont dans l'école primaire de leur quartier. L'enfant est intégré en classe régulière avec des cours intensifs de français.
- Les enfants de 8 à 15 ans qui ne parlent pas le français sont orientés vers le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL). L'enfant est intégré dans une classe pour enfants non francophones (classe d'accueil) ou en classe régulière avec des cours intensifs de français. Lorsque son niveau de français est suffisant, l'enfant est scolarisé dans une classe régulière à plein temps.

Toutes les familles allophones bénéficient d'un entretien d'accueil au CREAL. Vous pouvez demander l'aide d'une ou d'un interprète si nécessaire.

Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL)

Avenue d'Echallens 1, 1004 Lausanne

Tél. 021 315 64 86, CREALInfo@lausanne.ch, www.lausanne.ch/creal

Lundi, mercredi et jeudi 8h30-12h, mardi 13h-17h

Élèves non francophones de 15 à 25 ans

Les jeunes de 15 à 25 ans non francophones peuvent intégrer pendant une année une classe de l'École de l'accueil (EdA). L'entrée est possible selon les places disponibles. À l'EdA, les jeunes apprennent le français, se familiarisent avec leur nouveau lieu de vie et préparent la suite de leur parcours. L'inscription à l'EdA se fait au Portail Migration :

- au guichet, au 4^e étage de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)
- par téléphone, du lundi au jeudi de 8h à 12h
- via le formulaire en ligne du Portail Migration.

Le Portail Migration informe en plusieurs langues les jeunes d'origine migratoire à la recherche d'une formation.

Portail Migration – Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle

Rue de la Borde 3d (4^e étage), 1014 Lausanne

Tél. 021 316 11 40, info.portail-migration@vd.ch, www.vd.ch/orientation

Lundi à jeudi 8h-12h

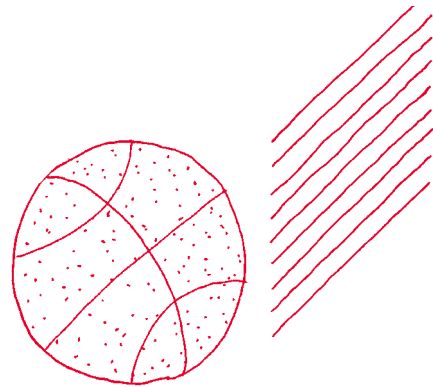
Cours de langue et culture d'origine

Un enfant qui parle bien sa langue maternelle apprend plus facilement une autre langue. Parler la langue de ses origines aide aussi à la construction de son identité et à l'estime de soi. C'est pourquoi des associations, écoles et ambassades proposent des cours de langue et culture d'origine. Vous trouvez une liste de ces cours dans la brochure « Apprendre à Lausanne » du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).

www.lausanne.ch/apal



Enfants et familles



Le Guichet info familles est à disposition des familles pour les informer, les conseiller et les orienter vers les différentes prestations existantes, en fonction de leur situation et de leurs besoins.



Guichet info familles

Place Chauderon 9 (étage T), 1001 Lausanne

Tél. 021 315 66 50, info.familles@lausanne.ch, www.lausanne.ch/familles

Lundi à vendredi 8h30-11h30, 13h30-16h30 (fermé le jeudi matin)

Accueil préscolaire (0-4 ans)

À Lausanne, les enfants de 0 à 4 ans peuvent être accueillis dans un centre de vie enfantine (CVE) – aussi appelé garderie ou crèche.

Les enfants âgés de 14 semaines jusqu'à 12 ans peuvent aussi être gardés chez une accueillante ou un accueillant en milieu familial. Il s'agit d'une personne formée qui garde des enfants à son domicile. L'accueil est individualisé et les horaires peuvent être discutés entre les parents et cette personne.

Ces prestations sont payantes mais le prix est adapté à la situation familiale et au revenu. Pour s'inscrire, il faut compléter un formulaire que vous trouvez sur le site www.lausanne.ch/inscription-prescolaire.

Guichet info familles

Place Chauderon 9 (étage T), 1001 Lausanne

Tél. 021 315 60 00, prescolaire@lausanne.ch, www.lausanne.ch/inscription-prescolaire

Lundi à vendredi 8h30-11h30, 13h30-16h30 (fermé le jeudi matin)

Attention !

Il y a beaucoup de demandes pour l'accueil en Centre de vie enfantine ou chez les accueillantes et accueillants en milieu familial et vous devrez peut-être attendre pour avoir une place. Vous pouvez inscrire votre enfant en avance, dès le 4^e mois de grossesse ou 1 an avant la date d'accueil souhaitée. Si vous êtes sur liste d'attente, vous devez renouveler votre demande tous les 6 mois.





Accueil occasionnel

Les jardins d'enfants et haltes-jeux

Les jardins d'enfants et haltes-jeux accueillent les enfants dès 2 ans et demi jusqu'à l'entrée à l'école, sur inscription. Ils sont ouverts à la demi-journée, le matin et l'après-midi (sans accueil à midi). Ces prestations sont payantes mais le prix est adapté à la situation familiale et au revenu.

www.lausanne.ch/jardins-enfants

Espaces rencontres parents-enfants

Les espaces rencontres sont destinés aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés d'une ou d'un adulte proche. Des spécialistes de l'éducation sont là pour vous accueillir. Pour les enfants et leurs parents, c'est l'occasion de jouer et de faire des rencontres.

www.lausanne.ch/espaces-rencontres

Baby-sitting

Vous pouvez aussi faire appel à une ou un baby-sitter pour garder votre enfant à votre domicile. La Croix-Rouge peut vous transmettre une liste de baby-sitters. Vous contactez ensuite vous-même la personne de votre choix. Pour recevoir cette liste, vous devez payer une cotisation annuelle de 57 fr.

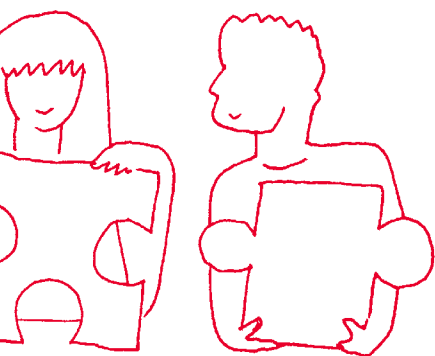
www.croixrougevaudoise.ch/prestations/baby-sitting

Accueil parascolaire (4 ans et plus)

L'accueil parascolaire est une offre d'accueil pour les enfants avant l'école, à midi et après l'école. À Lausanne, ces lieux sont appelés APEMS (Accueils pour enfants en milieu scolaire) ou UAPE (Unités d'accueil pour écolières et écoliers).

Les enfants jusqu'à 12 ans peuvent aussi être gardés en accueil familial de jour (voir p. 30).

Ces prestations sont payantes mais le prix est adapté à la situation familiale et au revenu.





Pour les 1P-2P (4-6 ans)

Selon les quartiers, les enfants sont accueillis dans des APEMS ou des UAPE. Ces lieux sont ouverts tous les jours de la semaine avant l'école, à midi et après l'école. L'inscription se fait au Guichet info familles.

Guichet info familles

Place Chauderon 9 (étage T), 1001 Lausanne
Tél. 021 315 60 00, parascolaire.1-2p@lausanne.ch,
www.lausanne.ch/inscription-parascolaire
Lundi à vendredi 8h30-11h30, 13h30-16h30 (fermé le jeudi matin)

Pour les 3P-8P (6-12 ans)

- Pour les 3P-6P (6-10 ans) : les enfants sont accueillis dans les APEMS tous les jours de la semaine avant l'école, à midi et après l'école.
- Pour les 7P-8P (10-12 ans) : les enfants sont accueillis à midi et après l'école (sauf le mercredi après-midi).

Pour inscrire son enfant, il faut compléter un formulaire disponible sur le site www.lausanne.ch/parascolaire.

Service des écoles et du parascolaire - Inscription parascolaire

Place Chauderon 9 (5^e étage), 1001 Lausanne
Tél. 021 315 64 11, apems@lausanne.ch, www.lausanne.ch/sep
Lundi à vendredi 8h30-11h30, 13h-16h30

Pour les 9S-11S (12-15 ans)

Pendant la pause de midi, les jeunes peuvent aller au réfectoire de leur établissement scolaire. Ils et elles peuvent amener leur pique-nique ou acheter un repas chaud pour 8 fr.

Devoirs accompagnés (DAC)

Les enfants peuvent recevoir de l'aide pour faire leurs devoirs les lundis, mardis et jeudis, à midi ou après l'école. C'est ce qu'on appelle « les devoirs accompagnés » (DAC). Lorsque les devoirs sont terminés, l'enfant est libéré ou peut rejoindre l'accueil parascolaire.

Pour inscrire son enfant, il faut compléter un formulaire disponible sur le site www.lausanne.ch/parascolaire.

Service des écoles et du parascolaire - Inscription parascolaire

Place Chauderon 9 (5^e étage), 1001 Lausanne
Tél. 021 315 64 11, sepdac@lausanne.ch, www.lausanne.ch/sep
Lundi à vendredi 8h30-11h30, 13h-16h30

Activités de vacances

Pendant les vacances scolaires, de nombreuses activités sont proposées aux enfants. Par exemple, des camps à la semaine ou des activités à la journée. Le prix est adapté au revenu des familles. Le programme des activités est disponible sur la page www.lausanne.ch/activites-vacances.

Guichet info familles

Place Chauderon 9 (étage T), 1001 Lausanne
Tél. 021 315 68 22, activites.vacances@lausanne.ch
www.lausanne.ch/activites-vacances
Lundi à vendredi 8h30-11h30, 13h30-16h30 (fermé le jeudi matin)

Aides financières pour les enfants scolarisés

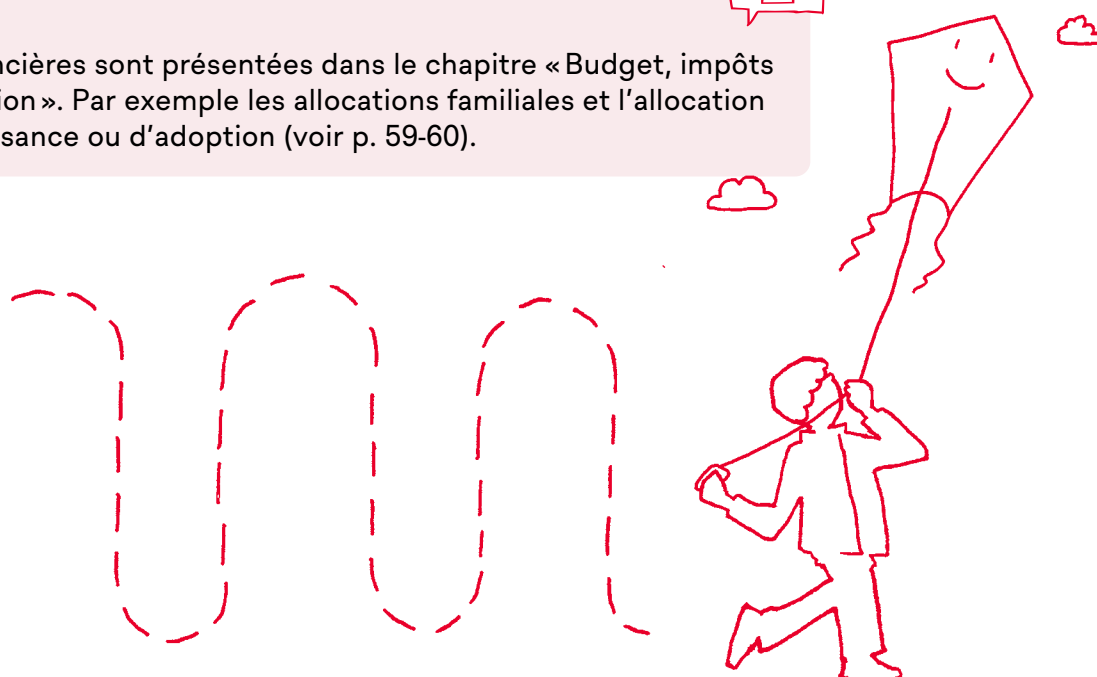
Les parents qui ont des difficultés financières peuvent demander des subsides pour les repas au réfectoire scolaire, les devoirs accompagnés ou les camps de vacances. Pour faire la demande, il faut compléter un formulaire disponible en ligne sur www.lausanne.ch/aide-financiere-ecole. Vous le trouvez aussi directement au secrétariat des écoles. L'assistante ou l'assistant social scolaire peut vous aider à compléter le formulaire, en cas de besoin. La demande doit ensuite être envoyée au Service des écoles et du parascolaire.

Service des écoles et du parascolaire (SEP)

Place Chauderon 9 (5^e étage), 1001 Lausanne
Tél. 021 315 64 11, scolarite@lausanne.ch, www.lausanne.ch/sep
Lundi à vendredi 8h30-11h30, 13h-16h30

Bon à savoir

D'autres aides financières sont présentées dans le chapitre « Budget, impôts et télécommunication ». Par exemple les allocations familiales et l'allocation communale de naissance ou d'adoption (voir p. 59-60).



Couple et état civil

État civil

Vous avez des questions concernant un mariage, une naissance, un changement de nom ou de prénom ou un décès ? Vous trouvez des informations sur www.vaud-bienvenue.ch ou sur le site internet de l'État civil du canton de Vaud.

État civil du Canton de Vaud – Service de la population

Avenue de Sévelin 46, 1004 Lausanne

Tél. 021 557 07 07 (lundi à vendredi 8h30-11h30), www.vd.ch/etat-civil

Lundi à vendredi 8h-16h30

Regroupement familial

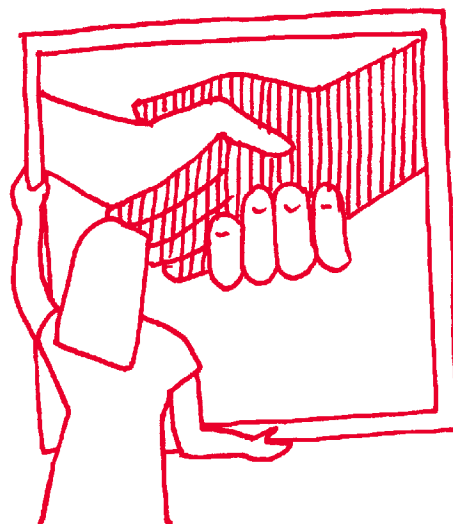
Si vous vivez et travaillez en Suisse, vous pouvez faire venir des membres de votre famille. Par exemple, votre conjoint ou conjointe ou vos enfants. C'est ce qu'on appelle une demande de regroupement familial. Ce n'est pas automatique. Il faut remplir certaines conditions.

- Si vous venez de l'UE/AELE : faites la demande auprès du Service du contrôle des habitants (voir p. 17).
- Si vous venez d'un État tiers : adressez-vous à l'ambassade ou au consulat suisse de votre pays.

Ces institutions transmettent votre demande au Service de la population du canton de Vaud qui prend la décision.

Attention !

Si vous venez d'un État tiers, vous avez un délai de 5 ans pour faire venir votre conjointe ou conjoint ou vos enfants de moins de 12 ans. Pour les enfants âgés entre 12 et 18 ans, le délai est de 1 an seulement.



Diversité sexuelle et de genre: LGBTIQ+

Tout le monde a le droit d'exprimer son identité de genre et son orientation sexuelle et affective librement et sans discrimination. Une personne ressource à la Ville de Lausanne est à disposition pour répondre à vos questions : www.lausanne.ch/lgbtiq.

Il y a aussi de nombreuses associations par et pour les personnes LGBTIQ+ :

- **Check Point, L-Check, Pôle trans** : centre de santé communautaire
www.profa.ch/checkpoint
- **Ekivock** : pour les personnes non-binaires
www.ekivock.ch
- **Familles arc-en-ciel** : pour les familles LGBTIQ+
www.regenbogenfamilien.ch
- **Fondation Agnodice** : pour les jeunes de moins de 18 ans transgenres, non binaires ou en questionnement, et leurs parents ou leurs proches
www.agnodice.ch
- **Lilith** : pour les personnes lesbiennes, bisexuelles, transgenres, non-binaires et queers
www.associationlilith.ch
- **Rainbow Spot** : pour les personnes migrantes LGBTIQ+ (voir p. 11)
www.rainbowspot.ch
- **VoQueer** : association vaudoise pour la diversité sexuelle et de genre.
www.voqueer.ch

Mariage forcé

On considère qu'il y a un mariage forcé si une personne ne peut pas refuser de se marier. En Suisse, chacune et chacun a le droit de décider si et avec qui il ou elle se marie. Pour les victimes ou témoins d'un mariage forcé, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) offre des consultations gratuites et confidentielles sur rendez-vous. Vous pouvez demander des informations ou prendre rendez-vous par téléphone ou par mail. En cas de besoin, une ou un interprète peut vous aider.

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

Tél. 021 316 40 16, amina.benkais-benbrahim@vd.ch, www.vd.ch/mariage-si-je-veux



Séparation, divorce

Vous voulez vous séparer ou divorcer ? Le guide www.se-quitter.ch vous informe sur les démarches à suivre, selon votre situation. Le Bureau Information Femmes (BIF) propose un service gratuit, confidentiel, anonyme et disponible en plusieurs langues, accessible aux femmes et aux hommes à la Maison de la Femme.

Maison de la Femme

Avenue Eglantine 6, 1006 Lausanne

Tél. 021 323 33 22, info@maisondefemme.ch, www.maisondela femme.ch

Violence conjugale

La violence conjugale est interdite en Suisse. Il peut s'agir de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique. Pour toute situation de crise, appelez le 142.



www.aide-aux-victimes.ch

Voici également une liste de spécialistes qui aident les personnes témoins ou victimes de violence conjugale.

Centres d'accueil et d'aide pour les victimes

- Centre LAVI Vaud : ce centre reçoit les personnes de manière confidentielle et gratuite en plusieurs langues pour parler de leur situation et les informer sur leurs droits. Il peut apporter une aide d'urgence, par exemple un hébergement ou une consultation médicale. Il offre aussi un accompagnement juridique, financier ou médical selon les besoins.

Centre LAVI Vaud

Rue du Grand-Pont 2 bis, 1003 Lausanne

Tél. 021 631 03 00, www.lavi-vaud.ch

Lundi à mardi 8h30-12h, 14h-17h, mercredi à vendredi 8h30-12h

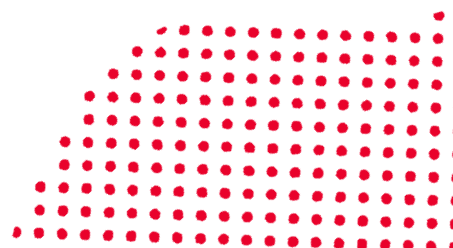
- Centre d'accueil Malley-Prairie : ce lieu d'accueil est ouvert 24h/24 et 7 jours sur 7. Il propose des consultations gratuites et confidentielles. Il peut aussi accueillir les femmes et leurs enfants dans un hébergement d'urgence.

Centre d'accueil Malley-Prairie

Chemin de la Prairie 34, 1007 Lausanne

Tél. 021 620 76 76, info@malleyprairie.ch, www.malleyprairie.ch

24h/24, 7j/7



Consultation médicale

- Unité de médecine des violences du CHUV : cette unité offre une consultation médico-légale gratuite pour les adultes victimes de violence. Elle propose un accueil, une écoute et un examen clinique. Cet examen sert à réaliser un constat de coups et blessures. Il pourra être utile à la victime si elle veut faire valoir ses droits.

Unité de médecine des violences CHUV

CHUV, accueil des Urgences, rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne

Tél. 021 314 00 60, curml.central@chuv.ch, www.curml.ch

Lundi à vendredi 8h-12h, 14h-16h, week-ends et jours fériés 8h-12h

Centre de prévention pour les auteurs et autrices d'actes de violence

- Centre Prévention de l'Ale : ce centre accompagne les personnes qui ont un comportement agressif ou violent dans leur couple. Il aide toute personne majeure qui veut arrêter d'agir avec violence.

Centre Prévention de l'Ale

Rue de l'Ale 30, 1003 Lausanne (entrée par la rue de la Tour 29)

Tél. 021 321 24 00, cpale@malleyprairie.ch, www.prevention-ale.ch

Lundi à vendredi 8h-12h, 13h-17h (mercredi jusqu'à 19h)



Seniors

La Délégation aux seniors organise des conférences à l'attention des nouvelles et nouveaux seniors et une cérémonie annuelle lors du passage à la retraite. Elle publie aussi une brochure sur les offres de formations en informatique. Vous trouvez toutes les informations sur la page www.lausanne.ch/seniors.



Délégation aux seniors

Tél. 021 315 72 87, seniors@lausanne.ch, www.lausanne.ch/seniors

Informations et accompagnement

Plusieurs associations de soutien aux seniors peuvent vous informer et proposent des activités. Voici les principales.

AVIVO Vaud

L'AVIVO vous aide pour les démarches administratives et vous informe sur les prestations sociales et les ressources à disposition. L'association propose aussi un soutien social et organise de nombreuses activités sportives et culturelles.

AVIVO Vaud

Place Chauderon 3 (5^e étage), 1003 Lausanne

Tél. 021 312 06 54, info@avivolausanne.ch, www.avivo-vaud.ch

Lundi, mercredi, jeudi 8h30-11h30, 13h30-16h30, mardi 8h30-11h30

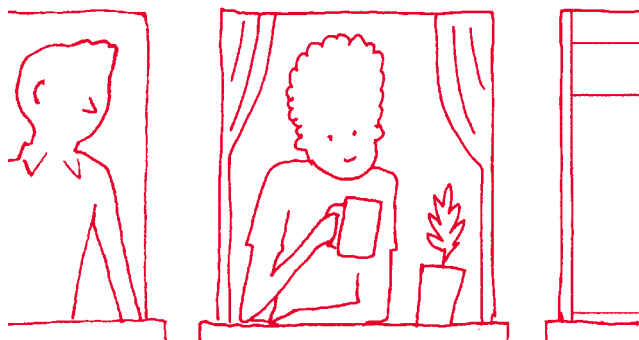
EPER – Âge et Migration

L'association EPER soutient les personnes à la retraite issues de la migration. Elle organise des permanences socio-administratives sur rendez-vous, par exemple pour des questions liées à la retraite ou aux assurances sociales. Elle propose aussi des activités sportives et culturelles.

EPER

Route des Plaines-du-Loup 55, 1018 Lausanne

Tél. 021 613 40 70, info@eper.ch, www.eper.ch/age-et-migration



Info Seniors Vaud

Info Seniors de Pro Senectute Vaud est un service d'accueil et d'information gratuit et confidentiel pour les personnes dès 60 ans. Par exemple, pour toute question liée à la retraite, à la santé ou au social. Une plateforme internet est aussi à disposition.

Info Seniors Vaud

Place de la Riponne 5, 1005 Lausanne

Tél. 021 641 70 70, info@infoseniorsvaud.ch, www.infoseniorsvaud.ch

Lundi, mardi et jeudi 9h-12h, 13h30-16h (ou sur rendez-vous)

Pro Senectute Vaud

Pro Senectute offre des conseils et une aide gratuite pour les questions liées à la retraite et au vieillissement. Par exemple de l'aide pour les démarches administratives, des visites à domicile et des solutions de logement adaptées. Pro Senectute propose aussi des activités sportives et culturelles, des repas, des sorties et des conférences.

Pro Senectute Vaud

Tél. 021 646 17 21, info@vd.prosenectute.ch, www.vd.prosenectute.ch

Loisirs et activités physiques

De nombreuses associations proposent des activités pour les seniors. Par exemple, les associations présentées plus haut. Voici quelques adresses supplémentaires :

- Le Mouvement des Aînés propose un large choix d'activités. Par exemple, des cours de sport, des excursions, des formations, des voyages, etc.
www.mda-vaud.ch
- Connaissances 3 est l'Université des seniors. Elle est ouverte à toutes et tous, quel que soit l'âge ou le niveau de formation.
wp.unil.ch/connaissance3
- Certaines maisons de quartier ont aussi un programme pour les seniors (voir p. 63).
- La Ville de Lausanne propose de nombreux cours de sport gratuits ou à petits prix. Certains sont spécialement conçus pour les seniors (voir p. 62).

Vous trouvez une liste des associations proches de chez vous sur www.guide-seniors.ch.

Bon à savoir

Les personnes à la retraite bénéficient très souvent de prix réduits dans les musées, cinémas, centres sportifs, etc.



Mobilité

Différentes offres existent pour faciliter les déplacements des seniors.
En voici quelques unes.

Transports publics

L'abonnement annuel aux transports publics pour la région Lausanne (zone 11 et 12) est à moitié prix pour les personnes à la retraite. Il est gratuit pour les personnes bénéficiant de prestations complémentaires AVS/AI.

www.lausanne.ch/rabais-tl

Aides aux déplacements

Les personnes à mobilité réduite peuvent demander de l'aide pour leurs déplacements (voir p. 56).

Transports privés

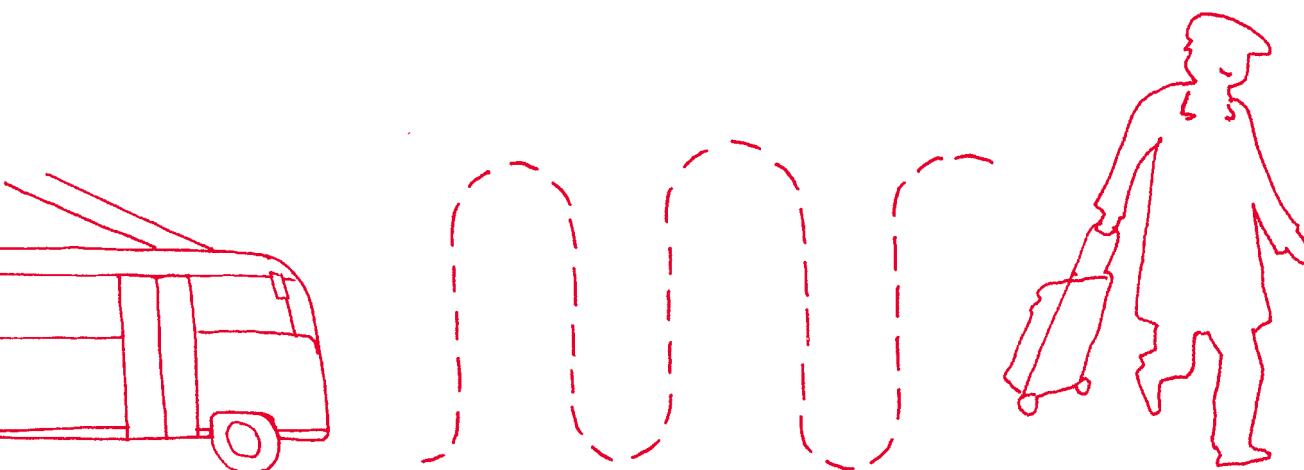
Le Service d'entraide bénévole propose des transports privés dans Lausanne pour les seniors. Il faut faire la demande par téléphone au moins 48 heures en avance.
Le transport coûte 8 fr. par trajet.

Service d'entraide bénévole

Tél. 021 312 42 11, info@seb-lausanne.ch, www.seb-lausanne.ch
Lundi-vendredi 9h-11h

Bon à savoir

Les soins et aides à domicile sont présentés à la page 50.



Handicap

De nombreuses associations soutiennent les personnes concernées par le handicap. Nous vous présentons ici quelques associations généralistes. Elles vous informent et vous orientent selon votre situation.

Pro Infirmis accompagne les personnes ayant un handicap physique, une déficience intellectuelle ou des troubles psychiques, ainsi que leurs proches. L'association propose des consultations sociales et apporte des aides financières selon la situation des personnes.

Pro Infirmis Vaud

Rue du Grand Pont 2bis, 1003 Lausanne

Tél. 058 775 34 34, vaud@proinfirmis.ch, www.proinfirmis.ch

Pour les personnes concernées par le handicap mental

Insieme Vaud est une association de parents et de proches concernés par le handicap mental. Elle soutient, informe et défend les droits des personnes en situation de handicap ainsi que de leurs familles. L'association organise aussi des activités et des camps de loisirs et propose des groupes de parole pour les proches.

insiemevaud.ch

Pour les personnes autistes

Autisme Suisse romande est une association de soutien aux personnes autistes et à leurs proches. Elle informe sur les ressources à disposition. Par exemple, les solutions de garde, les aides à domicile, la scolarité, les formations, les loisirs, etc.

www.autisme.ch

Pour les personnes avec une déficience visuelle

L'UCBA regroupe les associations de soutien aux personnes aveugles, malvoyantes et malentendantes-malvoyantes. Elle informe les personnes et soutient leur autonomie. Elle propose aussi des formations et des loisirs adaptés pour les personnes malentendantes-malvoyantes.

www.ucba.ch

Un catalogue en ligne vous permet aussi de trouver toutes les prestations à disposition des personnes en situation de déficience visuelle, selon le lieu, l'âge et les besoins.

www.offres-malvoir.ch

Pour les personnes sourdes et malentendantes

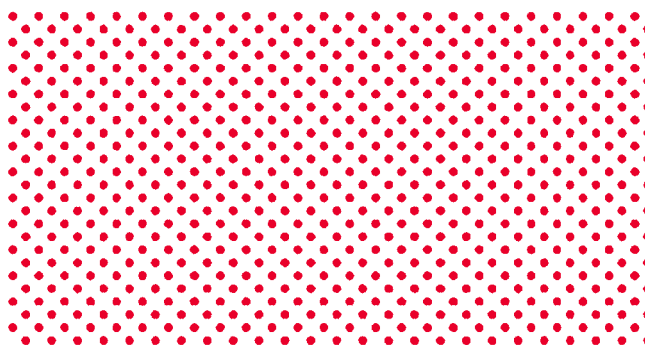
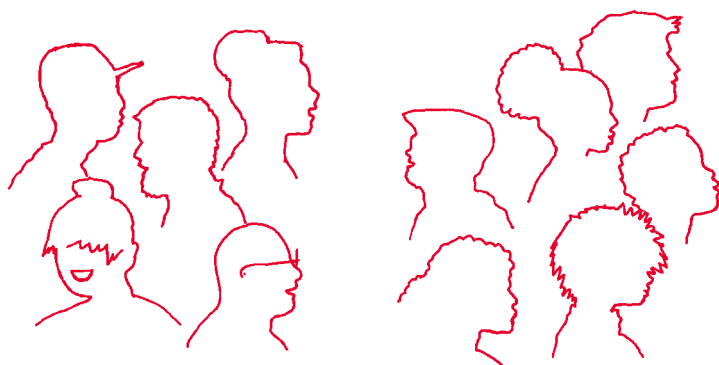
Le Pôle Audition Surdit  est une plateforme en ligne qui regroupe les ressources   disposition des personnes sourdes ou malentendantes et de leur entourage. Par exemple,   propos de la sant , de la formation, du travail, de la justice, de l'accessibilit  ou des loisirs. Son catalogue internet vous permet de trouver de l'information selon votre situation, vos besoins, votre lieu de vie et votre  ge.

www.audition-surdite.ch



Bon   savoir

La Ville de Lausanne facilite l'acc s   de nombreux b timents pour les personnes  g es ou en situation de handicap qui ont de la difficult    se d placer. Il existe une liste de ces b timents sur le site internet www.lausanne.ch/accessibilite. Il existe aussi des aides au transport pour les personnes   mobilit  r duite (voir p. 56).



Assurances



L'assurance est une protection face à un risque : la personne paie une prime qui lui garantit une aide financière si le problème se réalise. Certaines assurances sont facultatives et d'autres sont obligatoires.

Les assurances sociales sont obligatoires. Elles sont inscrites dans la loi et protègent les personnes qui vivent et travaillent en Suisse. Elles concernent par exemple : la vieillesse, la maladie, l'invalidité, la maternité, les accidents, la perte de gain ou le chômage.



www.ahv-iv.ch/assurances-sociales

Dans ce chapitre, nous vous présentons les assurances principales. Si vous avez des questions à propos des assurances sociales, vous pouvez vous adresser à l'Agence d'assurances sociales.

Agence d'assurances sociales

Place Chauderon 7, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 71 00, www.lausanne.ch/aides-assurances-sociales

Lundi à vendredi 8h30-11h45, 13h-16h30 (fermé le jeudi matin)

Assurance-maladie obligatoire (LAMal)

En Suisse, l'assurance-maladie est obligatoire. Cette assurance vous permet d'accéder au système de santé et à des soins de qualité en ne payant qu'une partie des frais. À votre arrivée, vous avez un délai de 3 mois pour signer un contrat avec une caisse d'assurance suisse. Il y a de nombreuses caisses d'assurance et vous pouvez choisir librement la vôtre. La caisse d'assurance est obligée d'accepter votre demande. Pour choisir, regardez notamment combien coûte la prime (ce que vous payez chaque mois pour l'assurance). Si vous avez besoin d'aide, consultez des comparateurs en ligne comme www.priminfo.ch ou rendez-vous à l'Agence d'assurances sociales (voir plus haut).

Vous pouvez changer votre contrat d'assurance-maladie obligatoire chaque année pour l'année suivante, avant le 30 novembre. Il faut faire cette demande par écrit.

Attention !

Vous devez payer des primes pour l'assurance-maladie obligatoire dès le jour de votre arrivée en Suisse. Si vous faites votre contrat d'assurance plus tard, vous devez quand même payer les primes des semaines précédentes. La facture peut être élevée.



Bon à savoir



Les personnes sans-papiers doivent aussi avoir une assurance-maladie. Les assurances ne peuvent pas transmettre d'informations à leur sujet. Elles sont tenues au secret professionnel.

Subside à l'assurance-maladie obligatoire

Les primes de l'assurance-maladie obligatoire peuvent représenter une dépense importante selon votre salaire et le nombre de personnes que vous avez à charge. L'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) apporte une aide financière aux personnes qui en ont besoin. Cette aide s'appelle subside. Vous pouvez évaluer votre droit au subside et déposer une demande sur le site internet www.vd.ch/subside-assurance-maladie.

Assurance-maladie complémentaires

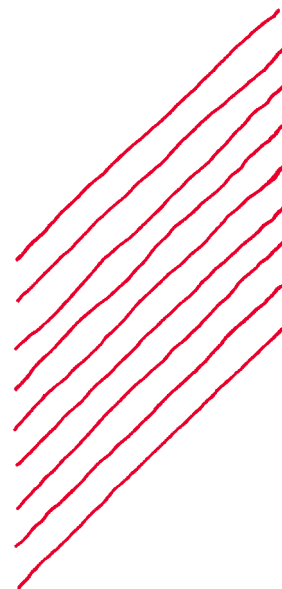
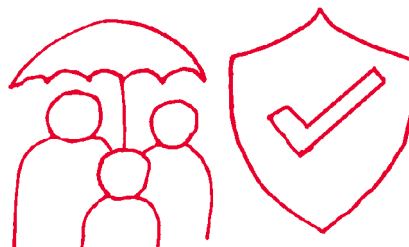
Certains traitements, comme les médecines naturelles ou la médecine dentaire, ne sont pas pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire. Vous pouvez donc choisir d'avoir une ou plusieurs assurances complémentaires. Ces assurances sont facultatives: vous n'avez pas l'obligation d'en prendre une et la caisse d'assurance est libre d'accepter ou de refuser votre demande. C'est pourquoi il est conseillé d'assurer vos enfants assez tôt et de bien réfléchir avant de résilier votre contrat.

Assurance-accidents obligatoire (LAA)

Si vous travaillez, l'assurance-accidents est payée par l'employeuse ou l'employeur. Elle couvre:

- Les accidents professionnels et non professionnels: si vous travaillez plus de 8 heures par semaine chez une employeuse ou un employeur.
- Les accidents professionnels uniquement: si vous travaillez moins de 8 heures par semaine chez une employeuse ou un employeur.

Si vous êtes indépendante ou indépendant ou sans emploi, vous devez vous assurer par vous-même.



Autres assurances sociales

En Suisse, les assurances sociales garantissent un revenu à l'âge de la retraite, en cas de problème de santé, de période sans travail ou de difficultés financières. Elles sont payées en partie par la personne employée et en partie par son employeuse ou employeur. Les cotisations sont déduites du salaire. Vous pouvez le voir sur votre fiche de salaire. Voici une liste de ces assurances :

- **AVS (1^{er} pilier) – Assurance-vieillesse et survivants** : elle est obligatoire pour toute personne qui vit ou travaille en Suisse. Elle garantit le minimum vital pour votre retraite.
- **LPP (2^e pilier) – Prévoyance professionnelle** : elle est obligatoire dès 22'680 fr. de revenu par année. Elle complète l'AVS pour garantir un meilleur niveau de vie à la retraite.
- **AC – Assurance-chômage** : elle vous protège si vous perdez ou quittez votre emploi.
- **APG – Allocations perte de gain** : elle vous garantit de continuer à recevoir un revenu en cas de service militaire ou de congé maternité et paternité.
- **AI – Assurance-invalidité** : elle vous protège en cas de problème de santé de longue durée.
- **PC – Prestations complémentaires** : elles vous aident financièrement si vos revenus ne couvrent pas les besoins vitaux.
- **Allocations familiales** : ce sont des aides financières pour chaque enfant, sur demande (voir p. 59).

Attention !

Les habitantes et habitants de Lausanne doivent obligatoirement assurer leur appartement et leurs biens contre les incendies et les éléments naturels auprès de l'ECA (voir p. 18).



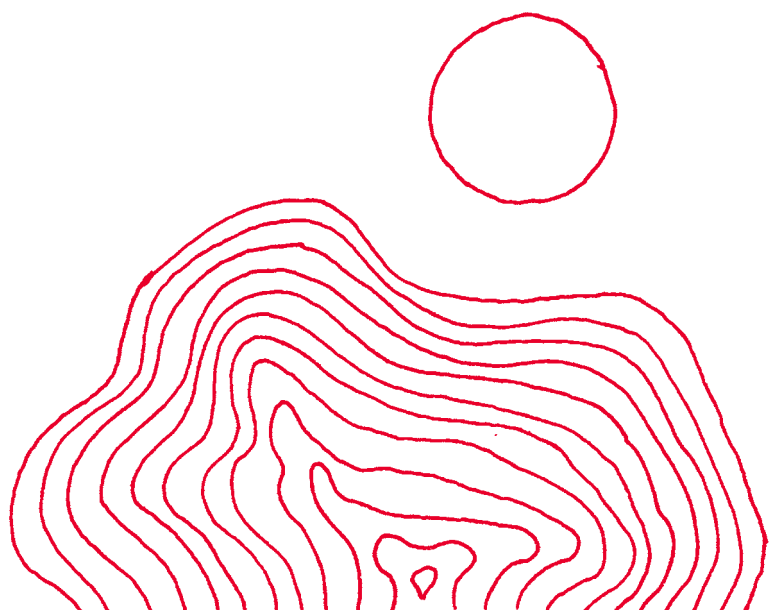
Assurance responsabilité civile (RC) et assurance ménage

L'assurance ménage protège vos biens matériels. Par exemple en cas de vol ou d'incendie. L'assurance responsabilité civile (RC) vous protège si vous êtes responsable d'un dommage causé à une autre personne. Par exemple si vous causez un accident ou abîmez quelque chose dans l'appartement que vous louez. Ces deux assurances sont généralement combinées. Elles sont facultatives mais souvent exigées par les gérances.

Autres assurances non-obligatoires

Il existe encore d'autres assurances pour des biens et des besoins spécifiques. Ces assurances sont facultatives, mais elles sont recommandées. Elles vous protègent contre de mauvaises surprises. Par exemple :

- **Assurance véhicule :** en cas de panne, accident et dommages divers sur votre véhicule.
- **Assurance vie :** en complément à l'AVS et au 2^e pilier (les cotisations sont déductibles des impôts).
- **Assurance voyage :** si vous devez annuler un voyage, perdez votre bagage ou avez un problème de santé à l'étranger.
- **Assurance pour les animaux :** si vous devez faire soigner votre animal de compagnie.
- **Assistance juridique :** en cas de problème avec la loi.



Santé

Attention!

Faites une assurance-maladie obligatoire pour vous et pour tous les membres de votre famille le plus tôt possible, maximum dans les 3 mois qui suivent votre arrivée en Suisse (voir p. 43-44).



Problème de santé : que faire ?

En cas d'urgence vitale :

- rendez-vous à l'hôpital (au Service des urgences)
- appelez une ambulance au **144**.

S'il n'y a pas d'urgence vitale, vous pouvez :

- Aller à la pharmacie et demander conseil à une pharmacienne ou un pharmacien.
- Prendre rendez-vous avec votre médecin généraliste qui vous orientera vers une ou un spécialiste en cas de besoin.
- Quand les pharmacies et le cabinet de votre médecin généraliste sont fermés, appeler la centrale téléphonique des médecins de garde au **0848 133 133**.



Bon à savoir

Les personnes sans-papiers peuvent aller à l'hôpital ou demander des soins sans risque d'être dénoncées ou renvoyées. Elles sont protégées par le secret professionnel médical.

Pharmacies

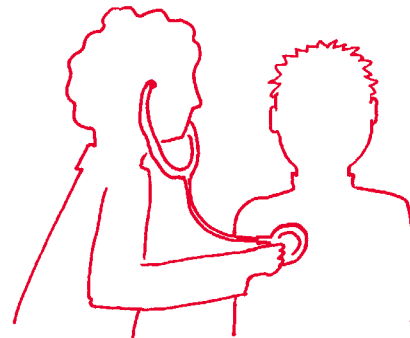
Les pharmacies vendent des médicaments et peuvent aussi donner des conseils de santé de base. Leurs horaires d'ouverture correspondent généralement à ceux des commerces. Certaines pharmacies sont ouvertes le dimanche et jusqu'à tard le soir : on les appelle les pharmacies de garde.

www.garde.svph.ch

Médecins généralistes

En Suisse, vous pouvez choisir une ou un médecin généraliste (aussi appelé médecin de famille). Cette personne suit votre dossier médical et vous oriente vers des spécialistes en cas de besoin. Vous pouvez chercher une ou un médecin qui parle votre langue. La Société vaudoise de médecine propose une liste des médecins et précise les langues qu'elles ou ils parlent. Avant de contacter une ou un médecin, vérifiez les démarches et conditions auprès de votre assurance.

www.svmed.ch/trouver-un-medecin



Hôpitaux lausannois

À Lausanne, de nombreuses structures médicales offrent des soins de haute qualité. Voici 3 adresses importantes :

- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
Rue du Bugnon 46, 1011 Lausanne (entrée des urgences au n° 44)
Tél. 021 314 11 11, www.chuv.ch
- Unisanté – Biopôle
Route de la Corniche 21, 1010 Lausanne
Tél. 021 314 60 60, www.unisante.ch
- Hôpital de l'Enfance
Rue du Bugnon 50, 1011 Lausanne (entrée des urgences au n° 52)
Tél. 021 314 84 84, www.chuv.ch/hopital-enfants

Il y a aussi d'autres permanences, cliniques et hôpitaux. Certains proposent des services d'urgence. Vous trouvez la liste de ces centres d'urgence et leur taux d'occupation sur www.medigo.ch/situationactuelle ou sur l'application mobile Medigo.

Maternité et paternité

Vous allez bientôt être maman ou papa ? Les soins médicaux liés à une grossesse sont donnés par des gynécologues et des sage-femmes. Les frais sont pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire à partir de la 12^e semaine de grossesse. À la naissance de l'enfant, la maman a droit à 14 semaines de congé maternité. Elle touche 80 % de son salaire pendant cette période. Le deuxième parent a droit à 2 semaines de congé payé. Il doit prendre ce congé dans les 6 mois qui suivent la naissance.

Accompagnement à la naissance multilingue

L'association Panmilar vous propose un accompagnement, dans votre langue, durant la grossesse et après la naissance de votre enfant. Il est offert par des sage-femmes et des interprètes communautaires. C'est l'occasion de rencontrer d'autres futurs parents, de poser vos questions et de vous préparer à accueillir votre enfant.

Association Panmilar

Rue Pré-du-Marché 23, 1004 Lausanne
Tél. 077 410 20 24, secretariat@panmilar.ch, www.panmilar.ch
Lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h-12h

Infirmières et infirmiers petite enfance

Des infirmières et infirmiers petite enfance proposent des rencontres gratuites et sans rendez-vous pour les parents et leurs enfants de 0 à 4 ans. Les parents peuvent recevoir des informations et du soutien. Ces consultations sont organisées chaque semaine dans différents quartiers. Vous trouvez les lieux et horaires sur la page internet www.cms-vaud.ch/rencontres-parents-enfants.

Santé sexuelle

La Fondation PROFA Lausanne est l'adresse de référence pour toutes les questions de santé sexuelle, de couple, de sexologie et de périnatalité. Elle propose des entretiens de conseils et des consultations médicales (sur rendez-vous). Son approche est confidentielle, adaptée à chaque situation, sans discrimination ni jugement.

Fondation PROFA

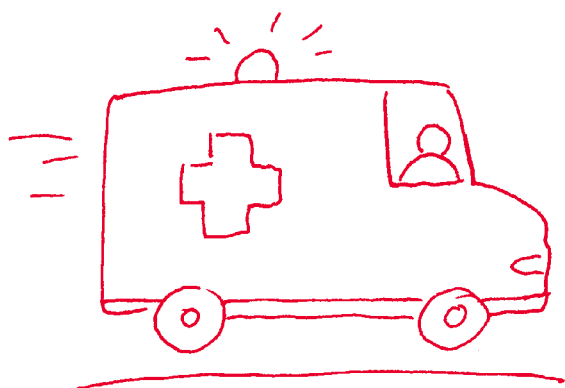
Avenue Georgette 1, 1003 Lausanne
Tél. 021 631 01 42, www.profa.ch

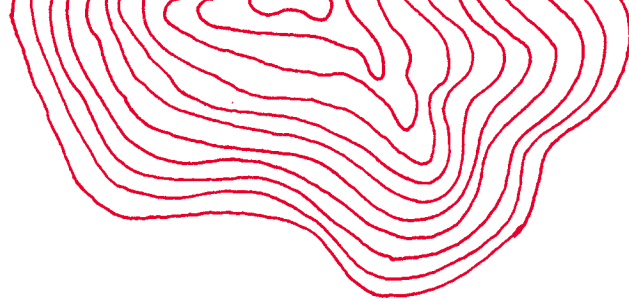
Santé psychique

L'Association Appartenances offre des consultations psychothérapeutiques et psychiatriques pour les personnes migrantes et leurs proches. Par exemple en cas de troubles liés au parcours de migration, à un vécu de guerre ou de torture, ou à toute autre forme de violence collective. Une ou un interprète communautaire peut traduire les entretiens, si besoin.

Consultation Psychothérapeutique pour Migrantes et Migrants – Appartenances

Rue des Terreaux 10 (3^e étage), 1003 Lausanne
Tél. 021 341 12 50, cpm.lausanne@appartenances.ch, www.appartenances.ch





Soins et aides à domicile

La Fondation Soins Lausanne propose des aides à domicile dans différents domaines :

- **Santé et soins** : soins d'hygiène, soins infirmiers, réadaptation à domicile.
- **Soutien pour la vie quotidienne** : aide aux courses, entretien du logement, transports pour personnes à mobilité réduite, repas, veilles et présence à domicile.
- **Soutien psycho-social** : soutien aux proches, écoute, conseil et accompagnement en période difficile ou pour des démarches administratives.

Toute personne atteinte dans sa santé (maladie, handicap, accident) peut demander une aide. Pour cela, vous devez contacter le centre médico-social (CMS) le plus proche de chez vous. Une ou un spécialiste évalue avec vous vos besoins.



Fondation Soins Lausanne (CMS – Centres médico-sociaux)

Rue St-Martin 20, 1003 Lausanne

Tél. 021 213 02 33, cms.lausanne.centre@avasad.ch,

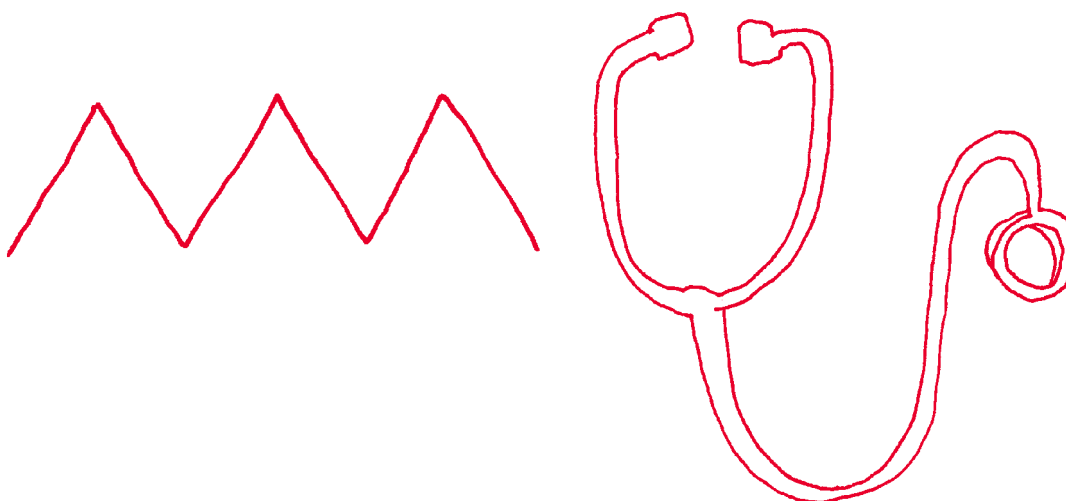
www.cms-vaud.ch



Bon à savoir

La Ville de Lausanne distribue gratuitement des sacs-poubelle taxés pour les personnes souffrant d'incontinence, sur présentation d'une attestation médicale.

www.lausanne.ch/sac-incontinence



Aide sociale d'urgence

À Lausanne, il y a de nombreuses aides gratuites ou à petit prix pour les personnes en situation de précarité. Des lieux proposent un hébergement gratuit pour la nuit ou un accueil en journée. Il existe aussi des lieux où se laver, faire sa lessive, recevoir des soins, obtenir une aide alimentaire ou encore acheter des articles de seconde main à petits prix. Vous trouvez des informations utiles sur la page internet de la Ville de Lausanne.



www.lausanne.ch/aide-urgence

Les maisons de quartier, les associations solidaires ou le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) peuvent aussi vous renseigner.

Aide alimentaire

La Soupe populaire offre des repas chauds gratuits tous les soirs de 19h30 à 21h30 et à midi du mercredi au dimanche, de 12h à 13h30. La Soupe populaire est ouverte à tout le monde, sans condition.

Soupe populaire – Fondation Mère Sofia

Rue Saint-Martin 12, 1003 Lausanne

Tél. 078 626 43 22, soupe@meresofia.ch, www.meresofia.ch/la-soupe-populaire

Tous les soirs 19h30-21h30 et mercredi à dimanche 12h-13h30

Bon à savoir

Certaines maisons de quartier organisent aussi des distributions alimentaires ou des repas solidaires (voir p. 63).



Santé et hygiène

La fondation Point D'Eau Lausanne offre des prestations de santé et d'hygiène à petit prix pour les personnes dans la précarité. Du personnel infirmier, des dentistes, des médecins et d'autres spécialistes donnent des consultations. Il est aussi possible de prendre une douche, laver son linge ou se faire couper les cheveux. Point d'Eau propose aussi une orientation sociale et une aide juridique.

Point D'Eau Lausanne

Avenue d'Echallens 123, 1004 Lausanne

Tél. 021 626 26 44, info@pointdeau-lausanne.ch, www.pointdeau-lausanne.ch

Lundi 13h-19h, mardi à vendredi 10h-16h

Travail forcé et exploitation sexuelle

L'association ASTRÉE vient en aide aux personnes victimes de traite d'êtres humains. Par exemple en cas d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou de trafic d'organes. L'association offre un hébergement pour les victimes et un soutien pour recevoir une protection juridique, des soins médicaux ou une aide à l'intégration sociale et professionnelle.

ASTRÉE - Association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation

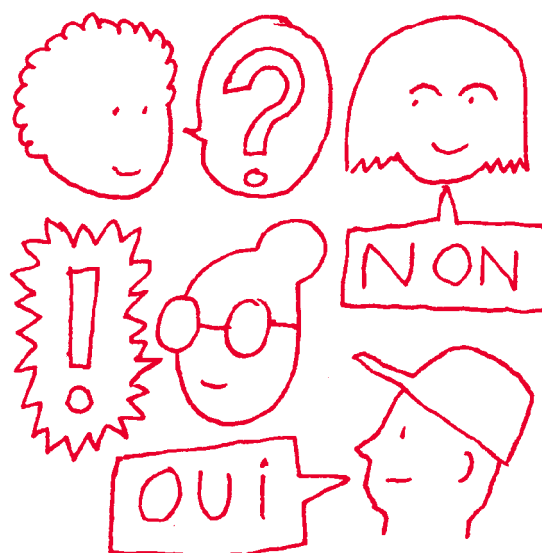
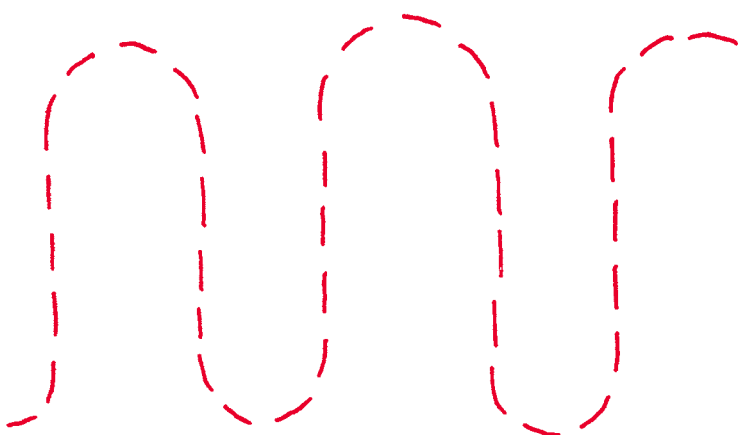
Ruelle de Bourg 7, 1003 Lausanne

Tél. 021 544 27 97, info@astree.ch, www.astree.ch

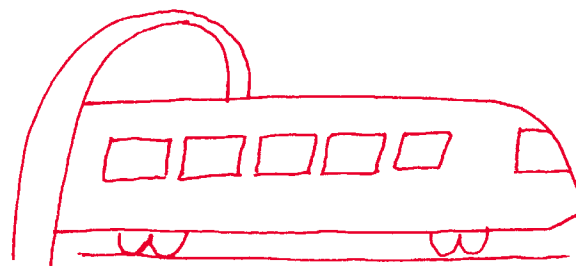


Bon à savoir

Il existe des aides et des lieux d'accueil pour les victimes de violence conjugale. Ces ressources sont présentées aux pages 36-37.



Transports



Transports publics

Dans toute la Suisse

La Suisse a un réseau de transports publics qui permet d'aller partout. Vous pouvez acheter des billets, abonnements et cartes de réduction sur internet, aux guichets ou aux distributeurs. Vous pouvez aussi utiliser l'application «Mobile CFF». Voici quelques offres pour se déplacer à prix réduit :

- **Billets dégriffés** : ce sont des billets à prix réduit. Ils sont valables uniquement pour le trajet choisi et doivent généralement être achetés un peu en avance. Les billets dégriffés sont indiqués sur l'application Mobile CFF avec le symbole %.
- **Abonnement général (AG)** : cet abonnement vous permet de voyager librement dans toute la Suisse.
- **AG night** : cet abonnement est réservé aux jeunes jusqu'à 25 ans. Il coûte 99 fr. pour une année et permet de voyager gratuitement le soir à partir de 19h, dans toute la Suisse.
- **Demi-tarif** : avec cet abonnement, vous payez vos billets à moitié prix.
- **Carte journalière** : elle vous permet de voyager en transports publics dans toute la Suisse pendant une journée entière. Des cartes journalières à prix avantageux sont disponibles auprès d'Info Cité (voir p. 6) ou du Bureau Lausanne Tourisme (voir p. 7). Leur nombre est limité, il faut les acheter en avance.

www.lausanne.ch/carte-journaliere

Pour plus d'informations et d'offres, vous pouvez consulter le site www.cff.ch.

Bon à savoir

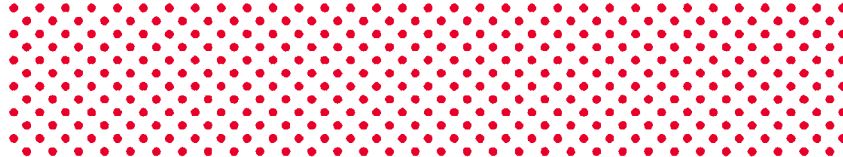
En Suisse, les enfants voyagent gratuitement jusqu'à l'âge de 6 ans, puis en demi-tarif de 6 à 16 ans. Avec la carte Junior (30 fr. par an), les enfants jusqu'à 16 ans accompagnés de leurs parents voyagent gratuitement sur tout le réseau de transports publics suisse. À noter que les titres de transport sont obligatoires aussi pour les chiens... et les vélos!



Dans le canton de Vaud

Les transports publics du canton de Vaud sont organisés en zones tarifaires. Ce système s'appelle Mobilis. Lausanne correspond aux zones 11 et 12. Vous pouvez acheter des billets pour une ou plusieurs zones. Ces billets ont une durée de validité limitée, durant laquelle vous pouvez utiliser tous les transports publics de la zone choisie (bus, métros ou trains).

www.mobilis-vaud.ch



À Lausanne

Avec les Transports publics de la région lausannoise (tl), vous vous déplacez en bus, train et métro à Lausanne et dans les communes des environs. Vous pouvez acheter des billets aux distributeurs, par SMS ou via l'application «tl». Pour les abonnements, rendez-vous sur leur site internet ou au centre clientèle du Flon.

Centre clientèle tl Flon

Place de l'Europe 5B, 1003 Lausanne
Tél. 021 621 01 11, www.tl.ch
Lundi à vendredi 8h-18h, samedi 9h-16h



Bon à savoir

La Ville de Lausanne offre des subventions sur les abonnements de transports publics Grand Lausanne (zones 11 et 12) pour les personnes à la retraite et les jeunes en formation notamment. L'abonnement est gratuit pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.

www.lausanne.ch/rabais-tl

Vélo

La Ville de Lausanne facilite la mobilité à vélo en créant des pistes cyclables et autres aménagements. Vous trouvez toutes les informations sur www.lausanne.ch/velo.

La Ville soutient aussi l'achat de vélos électriques. Elle rembourse une partie du prix d'achat: soit 15 % (entre 400 fr. et 1000 fr. maximum selon le modèle), soit 50 % (maximum 1000 fr.) pour les moins de 25 ans et les personnes ayant droit au subsidé à l'assurance-maladie obligatoire. Pour bénéficier de ce remboursement, vous pouvez faire une demande sur www.equiwatt.ch.

Voiture ou véhicule motorisé

Vous avez un permis de conduire étranger? À votre arrivée à Lausanne, échangez-le contre un permis de conduire suisse. Vous avez un véhicule motorisé? Demandez rapidement des plaques d'immatriculation suisses. Ces deux démarches doivent se faire auprès du Service des automobiles et de la navigation (SAN), dans un délai de 12 mois après votre arrivée à Lausanne.



Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Avenue du Grey 110, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 82 10, www.vd.ch/san
Guichet: lundi à vendredi 7h15-16h15
Centrale téléphonique: lundi à vendredi 8h-11h30, 13h30-16h15

Parking

À Lausanne, vous pouvez louer une place dans un parking privé à l'intérieur ou à proximité de votre lieu d'habitation en contactant la gérance concernée. Vous pouvez aussi garer votre véhicule dans des parkings publics. Il y a encore 3 autres offres de parking à connaître :

- **Les macarons** : les habitantes et habitants de Lausanne peuvent acheter des macarons pour garer plus longtemps leur voiture sur les zones bleues ou certaines zones blanches dans leur quartier. Vous pouvez les demander au guichet de l'Office de la circulation et du stationnement ou sur leur site internet.
- **Les parkings-relais (P+R)** : il s'agit d'une offre combinée, c'est-à-dire un parking pour votre véhicule et un billet de transports publics (zones 11 et 12). Vous pouvez ainsi vous garer dans l'un des 4 parkings-relais situés en périphérie de Lausanne puis rejoindre le centre-ville en métro ou en bus. Cette offre est valable pour un jour ou un mois.
- **Les parkings « Longue durée »** : 18 parkings « Longue durée » offrent des tarifs avantageux à la journée. Il est aussi possible de faire un abonnement mensuel. Les abonnements sont en vente au guichet de l'Office de la circulation et du stationnement. A la différence des P+R, les tickets de ces parkings ne donnent pas accès aux transports publics.

Office de la circulation et du stationnement

Rue St-Martin 31, 1001 Lausanne

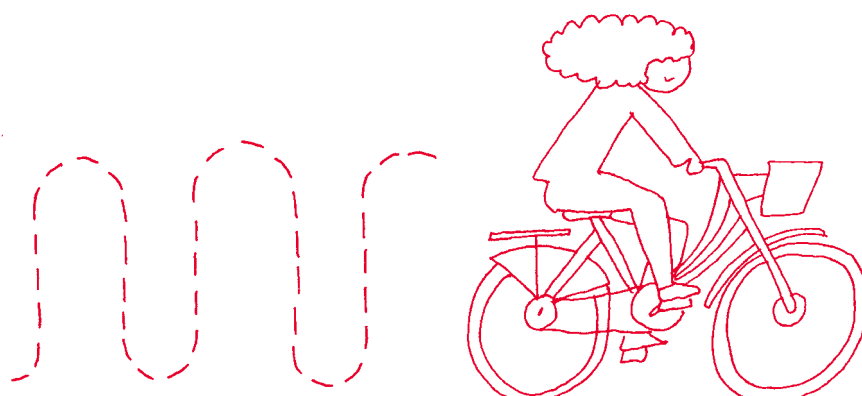
Tél. 021 315 38 00, ocs.receptions@lausanne.ch, www.lausanne.ch/stationnement

Lundi à vendredi 7h30-17h



Bon à savoir

Pour utiliser les autoroutes en Suisse, il faut avoir une vignette. Elle coûte 40 fr. et est valable une année. Vous pouvez acheter une vignette autocollante (à coller sur le pare-brise) dans les stations-service ou les offices de poste. Vous pouvez aussi acheter une vignette électronique sur www.e-vignette.ch.



Personnes à mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite peuvent demander de l'aide pour leurs déplacements :

- pour des rendez-vous médicaux
- pour des loisirs (coiffeur, cinéma, spectacle, achats, etc.).

Pour bénéficier de cette aide, il faut contacter le centre médico-social (CMS) le plus proche de chez vous. Vous pouvez le chercher sur le site www.cms-vaud.ch. Une ou un spécialiste évalue vos besoins. Si vous remplissez les conditions d'octroi, vous recevez une carte de légitimation. Cette carte vous permet de demander un transport et d'avoir toutes les informations sur les conditions d'utilisation.



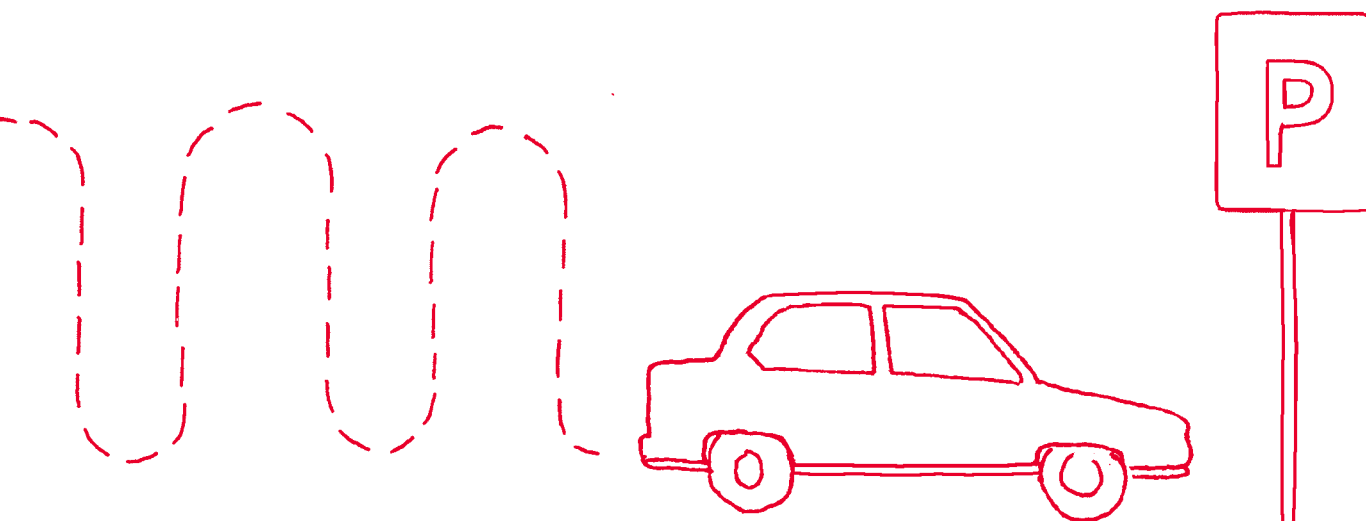
CMS – Transport Mobilité réduite Lausanne
Tél. 021 651 29 99, www.cms-vaud.ch



Bon à savoir

Les personnes à mobilité réduite ont droit à des aides pour payer leurs déplacements :

- L'assurance-maladie rembourse une partie des frais de transport à des rendez-vous médicaux.
- La Ville de Lausanne subventionne une partie des transports de loisirs. La personne transportée paie le même prix qu'un billet pour les transports publics lausannois (zone 11 et 12).



Budget, impôts et télécommunication

Ouverture d'un compte bancaire

Pour recevoir votre salaire, payer vos factures ou envoyer de l'argent à l'étranger, il est utile d'ouvrir rapidement un compte bancaire en Suisse. Pour faire cette démarche, vous pouvez :

- aller aux guichets des banques
- consulter leurs sites internet.

Pour ouvrir un compte, vous devez présenter un document d'identité à la banque. Certaines banques demandent aussi une attestation de domicile, une attestation de salaire ou un permis de séjour.

Impôts

Dès l'âge de 18 ans, toute personne qui vit en Suisse - ayant ou non un travail et un salaire - doit payer des impôts. Pour cela, vous devez remplir chaque année une déclaration d'impôts. Vous recevez ce document par l'autorité fiscale en début d'année. Il peut être complété en ligne au moyen de la prestation VaudTax.

www.vd.ch/vaudtax

Si vous avez un salaire, vous pouvez payer des acomptes chaque mois. Cela vous évite d'avoir une grosse facture à la fin de l'année. Vous trouvez des informations sur www.vd.ch/acomptes.

Les travailleuses et travailleurs étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) sont soumis à l'impôt à la source. Cet impôt est directement prélevé sur leur salaire.



Administration cantonale des impôts (ACI)

Route de Berne 46, 1014 Lausanne

Tél. 021 316 00 00, info.aci@vd.ch, www.vd.ch/impots

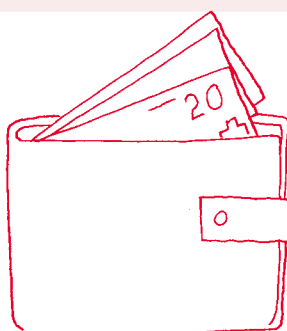
Lundi à vendredi 8h-11h45, 13h30-16h30

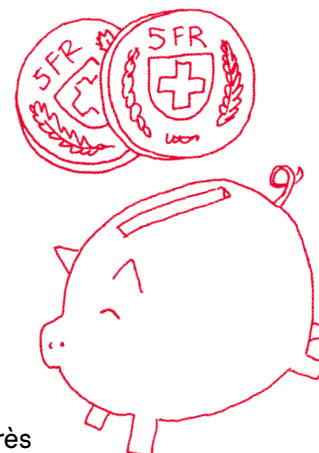
Bon à savoir

Vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts ? Rendez-vous aux permanences de l'AVIVO ou au Bureau d'information fiscale de la Ville de Lausanne.

www.avivo-vaud.ch/impots

www.lausanne.ch/bif





Impôt sur les chiens

À Lausanne, vous payez un impôt sur les chiens. Vous devez déclarer votre animal auprès du Bureau des impôts lausannois. Vous pouvez faire cette démarche par téléphone ou via un formulaire en ligne disponible sur la page www.lausanne.ch/impots-chiens.

Bureau des impôts

Place Chauderon 9 (1^{er} étage), 1001 Lausanne

Tél. 021 315 43 11, impots@lausanne.ch, www.lausanne.ch/impots-chiens

Aides financières

Les personnes qui ont des difficultés financières peuvent s'adresser au Service social de Lausanne (SSL). Pour commencer, vous pouvez aller à la réception du SSL, place Chauderon 4. Ce guichet vous accueille et vous indique où trouver de l'aide. Cette démarche n'a pas de conséquence sur le permis de séjour.

Selon votre situation, on vous orientera vers :

- **L'Info sociale** : une assistante ou un assistant social vous écoute et répond à vos questions. Elle ou il vous oriente vers les aides existantes, ou vous propose une aide financière ou un accompagnement social.
- **Le Centre social régional (CSR)** : il aide financièrement les personnes dans le besoin. Il accompagne aussi les personnes pour les aider à retrouver leur autonomie financière.
- **L'Agence d'assurances sociales (AAS)** : elle informe sur les assurances sociales et les prestations sociales (voir p. 43).



Service social Lausanne (SSL)

Place Chauderon 4, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 75 11, ssl@lausanne.ch, www.lausanne.ch/ssl

Lundi à vendredi 8h30-11h45, 13h-16h30 (fermé le jeudi matin)

Budget et dettes

Les personnes qui ont des problèmes d'argent ou des dettes peuvent s'adresser à l'Unité d'assainissement financier (Unafin). L'Unafin analyse gratuitement la situation financière de la personne et donne des conseils pour améliorer son budget et ses finances. Pour prendre rendez-vous, il faut contacter son assistante ou assistant social ou se rendre à l'Info sociale du Service social de Lausanne à la place Chauderon 4 (voir plus haut). Si vous avez des questions sur la gestion de votre budget, vous pouvez aussi appeler la permanence téléphonique Parlons Cash. Des spécialistes vous informent, conseillent et orientent vers des institutions ou associations en fonction de votre situation et de vos besoins. Les appels sont gratuits et anonymes.

Parlons Cash

Tél. 0840 43 21 00, www.parlons-cash.ch

Lundi et mercredi 8h30-17h, mardi et jeudi 8h30-13h



Aide à la gestion administrative

Caritas Vaud aide gratuitement les personnes dans leurs démarches administratives. Vous pouvez apprendre à gérer vos factures et payer vos impôts, choisir votre caisse maladie ou mieux classer vos documents administratifs. Vous pouvez participer à un cours de 3 heures « Mieux gérer ses papiers et son budget » ou demander un accompagnement individuel « Tout compte fait » pendant quelques mois.

Caritas Vaud

Chemin de la Colline 11, 1007 Lausanne

www.caritas-regio.ch/fr/prestations

Mieux gérer ses papiers et son budget: Tél. 021 622 06 39, agir@caritas-vaud.ch

Tout compte fait: Tél. 079 342 23 99 (permanence vendredi 10h-13h),

tcf@caritas-vaud.ch

Soutiens financiers pour les familles

Allocations familiales

Les allocations familiales sont des aides financières pour élever un enfant. Ce n'est pas une aide sociale mais un droit légal. Il existe une aide pour les enfants de moins de 16 ans, pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans et pour les enfants invalides.

- **Pour les personnes salariées :** il faut faire la demande à son employeuse ou son employeur.
- **Pour les personnes avec un statut d'indépendante ou d'indépendant :** il faut faire la demande à sa caisse de compensation AVS.
- **Pour les personnes sans activité lucrative :** il faut faire la demande à l'Agence d'assurances sociales (voir p. 43).

Caisse cantonale d'allocations familiales

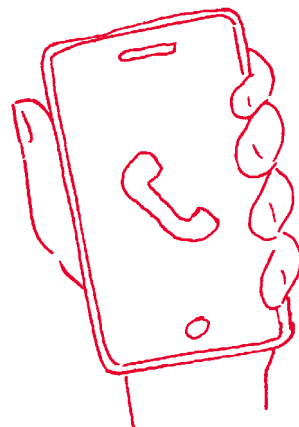
Rue des Moulins 3, 1800 Vevey

Tél. 021 964 12 11, www.vd.ch/allocations-familiales

Allocation communale de naissance ou d'adoption

La Ville de Lausanne apporte une aide financière à la naissance ou à l'adoption d'un enfant pour les familles de condition économique modeste. Pour recevoir l'allocation, il faut remplir 2 conditions :

- Le revenu du ménage doit être de moins de 70'000 fr.
- Résider à Lausanne depuis 3 mois minimum au moment de la naissance de l'enfant.



Comment en bénéficier ? Dès que vous avez inscrit votre enfant au Service du contrôle des habitants, vous recevez un courrier avec le formulaire de demande à envoyer au Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité (SISP). Vous trouvez aussi le formulaire en ligne sur www.lausanne.ch/acn. La demande doit être faite dans les 12 mois qui suivent la naissance de l'enfant.

Aides communales - SISP

Place Chauderon 7, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 75 95, aides.communes@lausanne.ch, www.lausanne.ch/acn

Aide individuelle au logement

Le logement peut être une charge importante sur le budget des familles. L'aide individuelle au logement est un soutien financier pour les familles qui ont un revenu modeste. Pour en bénéficier, il faut avoir un enfant ou jeune en formation à charge, vivre dans son logement depuis au moins 1 an et résider à Lausanne depuis au moins 2 ans.

Aides communales - SISP

Place Chauderon 7, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 75 95, aides.communes@lausanne.ch

Bon à savoir

Il existe aussi des aides financières pour les enfants scolarisés. Par exemple, pour les repas à la cantine, les devoirs accompagnés ou les camps de vacances. Vous trouvez les informations à la page 33.



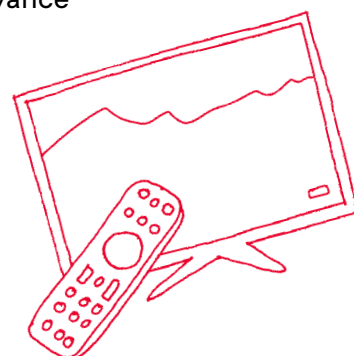
Téléphone, télévision et internet

En Suisse, plusieurs entreprises proposent des abonnements ou forfaits pour le téléphone, la télévision et internet. Vous pouvez demander une offre qui combine plusieurs prestations. Les Services industriels de Lausanne (SiL) ont aussi une offre pour le téléphone, la télévision et internet. Cette offre s'appelle BLI BLA BLO (voir p. 18). Rendez-vous en magasin ou sur internet pour plus d'informations.

Redevance Serafe

Toute personne qui s'inscrit au Service du contrôle des habitants reçoit une fois par année une facture pour la radio et la télévision. Cette taxe s'appelle redevance Serafe. Elle est obligatoire pour chaque ménage.

www.serafe.ch



Vie sociale et loisirs

Les loisirs sont importants pour se sentir bien dans son nouveau lieu de vie et permettent de faire des rencontres. Lausanne offre de nombreuses possibilités d'activités. Vous trouvez un grand choix d'événements culturels et sportifs sur l'agenda de la Ville. Vous pouvez chercher par thème, lieu ou date.



www.lausanne.ch/agenda

Art et culture

Lausanne offre une programmation culturelle variée dans de nombreux domaines : musique, théâtre, danse, arts visuels, littérature et cinéma. Vous pouvez profiter de cette vie culturelle dans différentes salles de spectacle et de concert, musées et galeries. La ville accueille aussi de nombreux festivals et événements nocturnes.



www.lausanne.ch/culture

Bon à savoir

La plupart des musées à Lausanne sont gratuits le premier samedi de chaque mois. Les personnes qui ont un faible revenu peuvent aussi demander la CarteCulture. Elle offre des rabais sur l'offre culturelle. Vous pouvez la demander via le formulaire en ligne ccvaud.ch.



Bibliothèques publiques et interculturelles

Les bibliothèques mettent à disposition des livres en français ou dans différentes langues. Vous pouvez aussi y trouver du matériel informatique et audio et un accès à internet. Les bibliothèques proposent aussi un programme culturel varié. L'abonnement est gratuit.

- La Ville de Lausanne compte 6 bibliothèques et une bibliothèque mobile, le Bibliobus, qui se déplace dans différents quartiers.
www.lausanne.ch/biblio-vdl
- La bibliothèque cantonale universitaire (BCU) est répartie sur plusieurs sites, au centre-ville et sur le campus universitaire.
www.bcu-lausanne.ch
- La bibliothèque interculturelle Globlivres, à Renens, propose des livres dans plus de 300 langues.
www.globlivres.ch

Bon à savoir

Avec votre carte de bibliothèque, vous pouvez réserver des entrées gratuites dans des lieux culturels (musées, cinémas, salles de spectacle). Un catalogue en ligne présente les offres disponibles.

www.lausanne.ch/empruntez-un



Bibliothèque d'objets

L'association La Manivelle fonctionne comme une bibliothèque, mais pour emprunter des objets. Vous pouvez voir les objets proposés sur le catalogue en ligne ou directement sur place.

La Manivelle

Rue St-Martin 38b, 1005 Lausanne

Tél. 078 944 05 06, lausanne@manivelle.ch, lausanne.manivelle.ch

Lundi, mercredi, vendredi 18h-19h45, samedi 11h-12h45

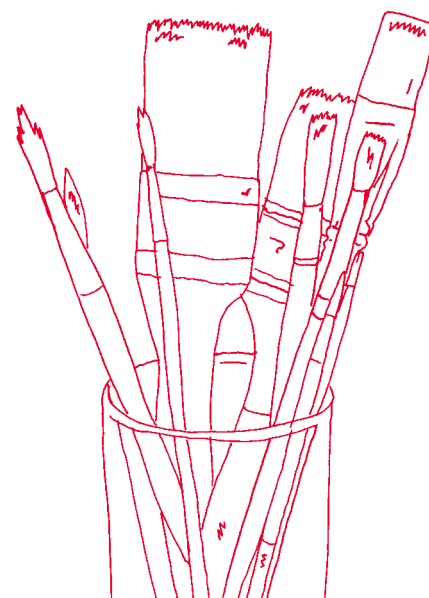
Sport et activité physique

La Ville de Lausanne compte près de 300 clubs sportifs et accueille plus de 50 manifestations sportives chaque année. Elle propose de nombreux programmes sportifs gratuits ou à petits prix et met à disposition des infrastructures pour la population. Par exemple, des centres sportifs, terrains de sport, fitness extérieurs, piscines et patinoires.

- Vous trouvez toutes les activités sportives proposées par la Ville sur le catalogue en ligne www.lausanne.ch/liste-offre-sportive.
- Le programme Laus'active propose aussi de nombreux cours gratuits adaptés aux seniors et aux personnes qui veulent reprendre une activité physique. Vous pouvez consulter le site www.lausanne.ch/lausactive.
- Vous trouvez la liste de tous les clubs sportifs sur www.lausanne.ch/clubs-sportifs.



www.lausanne.ch/sport



Maisons de quartier et centres socioculturels

Lausanne compte de nombreux lieux d'animation socioculturelle. Ces lieux sont ouverts à tout le monde et organisent souvent des activités gratuites ou à petits prix. Par exemple, des activités pour les enfants et les adultes, des cours de français, de cuisine ou de couture, des activités sportives ou culturelles, des fêtes de quartier, des distributions de nourriture ou des repas populaires. Ces lieux offrent un bon moyen de s'intégrer à son nouveau lieu de vie, de faire des rencontres et de trouver du soutien ou de l'information.

Vous trouvez la liste de ces espaces sur le site de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL).



www.fasl.ch

Bénévolat

Le bénévolat consiste à donner du temps pour une cause, une organisation, une activité. L'engagement bénévole n'est pas payé, mais il enrichit la société, les relations sociales et le bien-être de chaque citoyenne et citoyen.

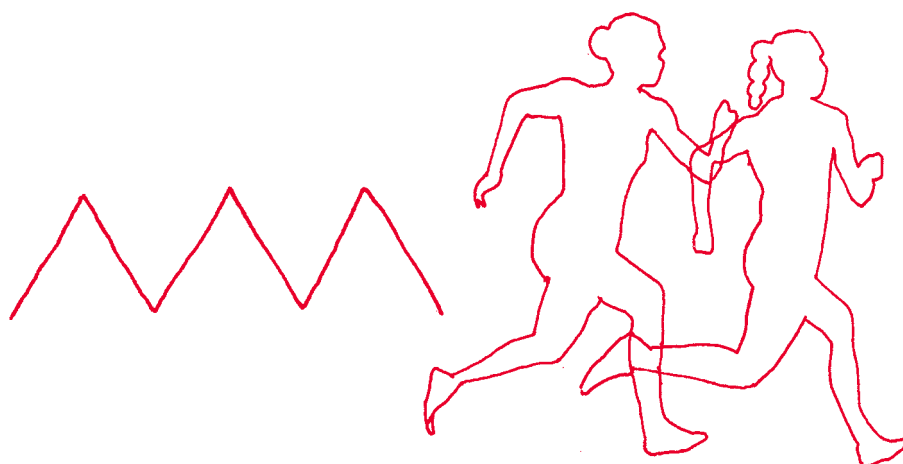
Vous souhaitez vous engager ? Des organisations vous aident :

- Bénévolat Vaud : www.benevolat-vaud.ch
- Volontaires du Sport lausannois (VSL) : www.volontaireslausannois.ch.

Communautés religieuses

Il y a de nombreuses communautés religieuses et lieux de culte à Lausanne.

Pour certaines personnes, cela peut être une ressource pour l'intégration, pour rencontrer des personnes et pour trouver du soutien. La carte interactive en ligne du Centre intercantonal d'information sur les croyances vous permet de trouver toutes les communautés religieuses de la région : www.geo-religions.ch.



Vie citoyenne

Il y a de nombreuses manières de participer à la vie citoyenne locale. Par exemple, s'engager dans une association ou un collectif de son quartier, participer à des événements et manifestations, voter.

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) organise des séances d'information, des moments d'échange et des visites guidées pour encourager la participation citoyenne de la population. Ce sont les Rendez-vous citoyens (voir p. 9).

La plateforme « Lausanne participe » permet aux habitantes et habitants de Lausanne de donner leur avis, de proposer des projets et de participer à leur réalisation.

participer.lausanne.ch

Droits politiques

En Suisse, les citoyennes et citoyens ont des droits politiques dès l'âge de 18 ans. Cela leur permet de :

- voter
- élire
- se présenter aux élections
- lancer et signer une initiative populaire ou un référendum.

La population suisse est souvent appelée à voter sur des décisions communales, cantonales ou fédérales et à élire ses représentantes et représentants politiques.

Vous trouvez des informations sur les droits politiques et les votations sur

www.lausanne.ch/votations.



Bon à savoir

À Lausanne, les personnes de nationalité étrangère qui ont un permis B ou C depuis 10 ans et qui habitent dans le canton de Vaud depuis 3 ans peuvent participer aux décisions communales. Elles peuvent voter, élire et être élues au Conseil communal ou à la Municipalité et signer des initiatives et référendums communaux.

Naturalisation

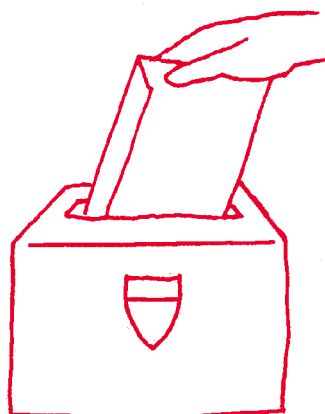
Vous pouvez demander la nationalité suisse sous certaines conditions (10 ans de résidence en Suisse, 2 ans dans le canton de Vaud, permis C, notamment). On parle de demande de naturalisation. Vous pouvez vous informer sur cette démarche auprès du Bureau des naturalisations ou sur sa page internet.

Bureau communal des naturalisations - BLI

Place de la Riponne 10, 1001 Lausanne

Tél. 021 315 22 31, naturalisations@lausanne.ch, www.lausanne.ch/naturalisation

Permanence d'accueil et téléphonique mardi et vendredi 10h-12h



Notes

[illegible]

Avec le soutien du :



Éditeur : Ville de Lausanne, Bureau lausannois
pour les immigrés (BLI) en collaboration avec Info cité

Design : alafolie.ch

Illustrations : Alexandre Pointet

Photo de Couverture : © Thara Scippa, Ville de Lausanne

Impression : PCL Presses Centrales SA

Septembre 2026, 9^{ème} édition

Disponible en :

Albanais / Shqip

Allemand / Deutsch

Anglais / English

Arabe / العربية

Dari / ډري

Espagnol / Español

Français

Italien / Italiano

Kurmandji / Kurdî

Portugais / Português

Russe / Русский язык

Turc / Türkçe

Ukrainien / Українська



www.lausanne.ch/bli-vivre-a-lausanne

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

Place de la Riponne 10
1001 Lausanne

Tél. 021 315 72 45

www.lausanne.ch/bli

bli@lausanne.ch

Numéros d'urgence (24h/24)

Ambulance : **144**

Police : **117**

Pompiers : **118**

Sauvetage aérien Rega : **1414**

Médecins de garde : **0848 133 133**

La Main tendue (écoute pour adultes) : **143**

Aide aux victimes de violences : **142**

Pro Juventute (aide enfants et jeunes) : **147**

